COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY,
M. RENÉ BOUCHARD,
Mme JULIE RUIZ

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE DÉCLARATION DU SITE PATRIMONIAL D'ARVIDA

SÉANCE D'INFORMATION

Séance tenue le 16 novembre 2017 à 18 h 30
École de Musique de Jonquière, Salle Orphée
1910-101, rue du Centre
Jonquière

Yolande Teasdale, sténographe officielle bilingue

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION D'ARVIDA
Mme LUCIE K. MORISSET,
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada
et patrimoine urbain à l'École des Sciences de la gestion de l'UQAM 4
PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉCLARATION DU SITE PATRIMONIAL D'ARVIDA
M. MARTIN PINEAULT
Directeur général du patrimoine et des immobilisations,
ministère de la Culture et des Communications 10
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. RICHARD BOUDREAULT 19
M. GASTON LAFOREST 20
M. JACQUES BRASSARD 21
M. PIERRE CHARBONNEAU 24
M. GASTON LAFOREST 27
M. MARCEL TREMBLAY 28
M. SÉBASTIEN MORIN 29
M. PIERRE CHARBONNEAU 30
PRÉSENTATIONS
Mme JOSÉE NÉRON, mairesse de Saguenay 31
M. CARL DUFOUR, conseiller municipal 36
Mme SARAH JEANNE LEMIEUX, Société historique Saguenay 42
M. GUILLAUME GAGNON, Centre d'histoire Arvida Sir-William-Price 44
M. TERRY LOUCKS 45
M. PIERRE CHARBONNEAU 50
M. CLAUDE GUAY 50
DIVERS INTERVENANTS (hors micro) 42
M. STEEVE BROWN 58
M. BRUNO FRADET 59
DIVERS INTERVENANTS (hors micro) 60

MOT DE LA FIN 63

AJOURNEMENT

_____

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame la Mairesse, Madame, Monsieur, bonsoir. Arthur Vining Davis, gérant d'Alcoa dans les années 1920, était certainement un visionnaire. Il y a tout lieu de croire qu'il serait bien heureux ce soir de constater avec vous, avec nous, que la ville qu'il a planifiée et fondée il y a plus de cent (100) ans est devenue ce qu'elle est, c'est-à-dire une cité industrielle modèle où rien n'est laissé au hasard.

Nous arrivons ce soir à un moment charnière où votre opinion sera sollicitée; sera sollicitée, dis-je, dans ce dossier de déclaration du site patrimonial d'Arvida. C'est une mesure exceptionnelle. La dernière déclaration de site patrimonial au Québec date de 2005, c'était la déclaration du site patrimoniale du Mont-Royal. Il y a douze (12) sites patrimoniaux actuellement au Québec, Arvida serait donc le treizième.

Mon nom est Yves Lefebvre, je suis le président du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Je suis accompagné ce soir de plusieurs membres du Conseil; trois d'entre eux sont ici avec moi pour former votre comité d'audition ce soir. Ce sont madame Ann Mundy, à ma gauche, vice-présidente du Conseil; à l'extrême gauche, madame Julie Ruiz, qui est professeure agrégée et titulaire de la Chaire de recherche en écologie du paysage et aménagement de l'Université du Québec à Trois-Rivières; et monsieur René Bouchard, ethnologue.

Je tiens également à souligner la présence de quelques membres du Conseil dans la salle. À vous tous, merci d'être avec nous; nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Merci également à celles et ceux qui nous suivent en direct sur le Web.

Ce soir, nous allons nous familiariser avec ce projet de déclaration qui a été présenté et qui a été élaboré par le ministère de la Culture et présenté au Conseil des ministres en juin dernier. Le mot clé ici c'est « projet »; et le but de cette consultation, c'est de bonifier ce projet de manière à ce qu'il vous ressemble, à ce qu'il vous rassemble. Car au-delà de toutes les expertises et de tous les discours, c'est d'abord et avant tout, vous. C'est vous qui êtes les premiers concernés dans cette histoire.

Est-ce que vous êtes derrière le projet? Est-ce que vous êtes d'accord pour assumer les responsabilités qui en découlent au plan de la préservation, de la mise en valeur et de la transmission de ce joyau du patrimoine national? En êtes-vous fiers de ce projet? Y a-t-il dans ce

projet de déclaration qui vous sera présenté tout à l'heure, y a-t-il des éléments ou des parties de territoires qui, selon vous, devraient être ajoutés ou qui devraient être retranchés, modifiés de quelque manière que ce soit, que ce soit au niveau du pourtour ou du périmètre proposés que des valeurs qui y sont associées?

On a entendu les discours d'experts; maintenant, c'est vous qu'on veut entendre là-dessus. Je prends devant vous, au nom de mes collègues du Conseil, je prends devant vous, ce soir, l'engagement, l'engagement, dis-je, de refléter fidèlement vos propos à la ministre, qui en tiendra compte dans le libellé final du projet.

Le Conseil du patrimoine culturel devra aussi – c'est la loi qui l'exige – fournir son propre avis à la ministre. Je vous dis donc bien simplement : influencez-nous, c'est le temps où jamais.

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec, qui est un organisme de consultation autonome et distinct du ministère de la Culture, un organisme avec pouvoir de recommandation, a notamment pour mandat de tenir des consultations publiques sur toutes questions que lui réfère la ministre de la Culture, rôle qui repose principalement sur l'indépendance et l'expertise reconnues du Conseil. Cette nuance est importante parce que ce n'est pas le Ministère, mais bien le Conseil du patrimoine qui, avec son indépendance et son objectivité, fera son rapport de consultation à la ministre et fera son avis à la ministre, comme nous l'avons fait d'ailleurs dans neuf autres consultations publiques que nous avons faites à travers l'ensemble du Québec au cours des quatre, cinq dernières années.

Pour ce qui est du déroulement de la soirée, ça va se faire de façon très simple. Nous avons d'abord invité madame Lucie K. Morisset, que vous connaissez sans doute, et qui a beaucoup travaillé sur ce projet, et nous avons donc demandé à madame Morisset de venir nous – je vais le dire simplement – nous présenter Arvida. Vous connaissez bien Arvida, mais il y a beaucoup de gens qui nous écoutent sur le Web ce soir, qui veulent en connaître davantage également.

Et, ensuite, monsieur Martin Pineault, qui est directeur général du patrimoine et des immobilisations au ministère de la Culture et des Communications viendra nous présenter le processus de déclaration du site patrimonial et, spécifiquement, le projet de déclaration de ce site patrimonial là, avec les échéanciers, avec les étapes à venir, et cetera.

Donc nous tiendrons, en première partie de soirée, une séance d'information générale dont l'objectif est de s'assurer de la bonne compréhension du processus de déclaration et des caractéristiques du site, ainsi que des implications d'une telle déclaration.

Après les deux présentations que nous feront madame Morisset et monsieur Pineault, nous vous invitons à poser des questions de compréhension; et je vous demanderais, si possible, d'essayer de réserver autant que possible vos commentaires pour la deuxième partie. Dans la première partie, on va essayer de s'assurer qu'on comprend tous la même chose et, ensuite, on ira dans les commentaires.

Donc, en deuxième partie, soit probablement autour de 19 h 30, nous entendrons quelques groupes de citoyens qui veulent s'exprimer sur le sujet. Nous pourrons entendre, par la suite, des commentaires individuels, suggestions et recommandations que nous allons regrouper rigoureusement et fidèlement dans le rapport de consultation que nous allons remettre à la ministre.

À cet égard, je tiens à souligner que votre opinion, bien sûr, est très importante. Vous avez même jusqu'au 30 novembre pour continuer de répondre au questionnaire en ligne, qui est déjà en ligne depuis trois semaines environ, et vous avez donc jusqu'au 30 novembre pour continuer de répondre à ce questionnaire en ligne ou nous faire parvenir vos commentaires par tout autre moyen que vous trouveriez approprié.

Déjà, aujourd'hui, quelque deux cent cinquante (250) personnes ont répondu au questionnaire et nous les en remercions. C'est une participation très importante. Je vous dirais que dans les neuf consultations publiques que nous avons faites, c'est parmi les plus importantes à date.

Tous les propos ce soir sont enregistrés et seront transcrits sur le site Web du Conseil dans quelques jours.

Donc, je vous remercie de votre intérêt et de votre participation. Je vous souhaite une bonne soirée puis un dialogue franc. Et, sans plus tarder, j'inviterais madame Morisset à nous présenter Arvida.

_____

PRÉSENTATION D'ARVIDA
PAR Mme LUCIE K. MORISSET
TITULAIRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
ET PATRIMOINE URBAIN
À L'ÉCOLE DES SCIENCES DE LA GESTION DE L'UQAM

Mme LUCIE K. MORISSET :

Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci de m'avoir invitée à présenter...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, Madame Morisset.

Mme LUCIE K. MORISSET :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

J'ai oublié de dire que vous étiez la titulaire de la Chaire de recherche du Canada et patrimoine urbain à l'École des Sciences de la gestion de l'UQAM.

Mme LUCIE K. MORISSET :

Bien, je vous remercie de nouveau, Monsieur le président.

Je travaille donc sur Arvida depuis vingt-cinq (25) ans. Quelques-uns me l'ont rappelé ici tout à l'heure, et comme d'autres universitaires avant moi, j'ai été appelée un peu partout dans le monde – beaucoup en France, aux États-Unis et aussi au Brésil, en Australie, en Italie, plus récemment en Chine –, j'ai été appelée à discuter de ce grand projet urbain, de ce qui faisait son histoire, en rejoignant, en quelques sorte, finalement, cette représentation du monde que faisait Alcan à partir d'Arvida, quand Arvida était, en 1953, quand Arvida était justement au centre du monde.

Je dis d'autres universitaires avant moi parce qu'il y en a eu beaucoup. Il y a peu de projets urbains, je vous dirais, qui peuvent se targuer d'une telle fortune critique. On compte plus qu'une centaine d'ouvrages, de thèses de doctorat, de thèses de maîtrise et d'articles qui ont, au fil des ans, traité d'Arvida, au Canada, mais aussi hors de nos frontières.

En fait, j'ai découvert que si ce n'était d'un battement de vingt (20) ans, Arvida avait toujours été au centre du monde. Elle avait été conçue pour être au centre du monde. C'est ce qui a valu à Arvida tous ses surnoms, ses sobriquets, sa réputation internationale de la ville construite en cent trente-cinq (135) jours, à la ville de l'aluminium; et c'est aussi ce qui, au fil du temps, a valu à Arvida diverses reconnaissances historiques et patrimoniales, des reconnaissances qui ont soutenu un engagement de la Ville qui, à ma connaissance, reste unique dans l'histoire de la protection du patrimoine et qui nous ont conduit jusqu'à la désignation du Lieu historique national du Canada d'Arvida et jusqu'au Projet de déclaration du site patrimonial d'Arvida, qui nous rassemble ici aujourd'hui.

Mais qu'est-ce que c'est donc, Arvida? Arvida c'est un projet industriel qui est devenu un projet urbain, qui est devenu un projet social. C'est une utopie sociale fondée sur l'épanouissement des personnes, sur le libre arbitre des individus.

L'une des photographies, l'une des illustrations les plus évidentes de cette utopie réalisée, c'est cette photographie-ci, qui a été prise par la compagnie et mise en circulation par la compagnie, parce que cette Arvida était son image de marque. C'est l'image d'un lieu unique où les familles s'épanouissement, chacune dans sa maison, avec ses institutions et ses moyens sociaux et économiques de croissance.

Arvida appartient donc au genre des utopies sociales et des villes de compagnies. Des utopies sociales comme New Lanark, que vous voyez ici, protégée par le gouvernement du Royaume-Uni, inscrite au patrimoine mondial depuis 2001, New Lanark où un industriel utopiste, Robert Owen, au début du 19e siècle, a procuré des habitations à ses travailleurs et a donné à leurs enfants la possibilité de fréquenter l'école. C'était absolument mythique à l'époque, et ça l'est resté depuis.

Mais les villes de compagnies, puis vous en voyez un paquet ici, les villes de compagnies c'est un mode d'établissement plus typiquement, je dirais, scandinave et nord-américain, parce que ça va de pair avec la conquête des ressources naturelles et du territoire et la nécessité de loger les travailleurs dans un contexte climatique pas toujours facile et, compte tenu de ce que les gouvernements, notamment au Canada, de ce que les gouvernements ne vont s'investir dans l'habitation que très tard au 20e siècle.

Et les villes de compagnies, bien, c'est un mode d'établissement déterminant dans le peuplement du Québec et dans l'avènement de la modernité au Québec. Vous en connaissez, Fermont, Baie-Comeau, Forestville, Témiscamingue, Bourlamaque. Bourlamaque, en Abitibi, c'est un ensemble d'une vingtaine d'hectares avec quatre-vingt-deux (82) bâtiments, qui a été classé au titre de site historique – on dit aujourd'hui un site patrimonial classé – qui a été classé en 1979.

Mais c'est la région ici qui pullule littéralement de villes de compagnies qui ont marqué son destin. Riverbend, ici, Isle Maligne, Port-Alfred, Dolbeau, Kénogami, Val-Jalbert – Val-Jalbert, le village fantôme, qui a aussi été classé, comme vous le savez, cette fois en 96 – et puis il y a évidemment Arvida; Arvida qui est vivante, qui n'est pas un village fantôme, qui est habitée et où l'industrie est, Dieu merci, toujours active.

Arvida appartient donc, je le disais, à ce genre des villes de compagnies et au genre des utopies sociales qui ont voulu prendre appui sur l'industrie pour engendrer une société meilleure. Mais dans ces ensembles, Arvida est unique; elle est unique avant tout parce qu'il s'agit d'une oeuvre intentionnelle d'urbanisme dans toutes ses dimensions. Je n'hésiterais pas un instant à affirmer qu'Arvida est à l'histoire de l'urbanisme ce que la Joconde de Léonard de Vinci est à l'histoire de l'art.

Une oeuvre d'art, vous savez, c'est peint avec des pigments, avec des pinceaux, sur une toile dans un cadre avec une composition, avec un thème et ainsi de suite. Une oeuvre d'urbanisme, ça se fait sur le territoire avec des tracés de routes, de rues, de parcs, des répartitions de fonctions, le dessin des parcelles, la situation des immeubles, leur taille, leur relation, leur vocation, le paysage, l'apparence, le développement de la cité. Ici, cette oeuvre d'urbanisme que vous voyez là, cette oeuvre d'urbanisme, elle intègre tous les savoirs de l'urbanisme à l'époque. Ce que vous connaissez, le plan contour qui suit la topographie pour donner un aspect pittoresque, c'est probablement l'aspect le plus connu d'Arvida parce que c'est ce qui a été pensé pour lui conférer un aspect organique, comme si la ville avait été développée tranquillement sur des centaines d'années avec, dedans, des gens qui en étaient venus à lui appartenir.

C'est une oeuvre d'urbanisme qui représente l'appartenance des personnes et leur égalité entre elles; et si vous vous approchez de ce plan, vous allez voir cette égalité avec toutes ces petites parcelles résidentielles toutes égales les unes aux autres et finement dessinées. Et tout ça, c'est pour créer, non pas un quartier ouvrier ou une banlieue dortoir, mais c'est une ville entière, une ville libérale dont la croissance va prendre appui sur l'industrie qui, à l'évidence, en forme le coeur.

C'est ce qu'on représente tout à fait clairement dans ce plan. Et c'est cette Washington du nord qu'on représente aussi avec ce grand centre-ville à la City Beautiful au centre d'une oeuvre d'urbanisme dont on va poursuivre la réalisation dans le moindre détail pendant près de cinquante (50) ans, en intégrant toujours les outils à la fine pointe des savoirs sur l'urbanisme dans le monde et en sollicitant des architectes, des urbanistes, des ingénieurs renommés : des Frédérick Todd, des Ernest Isbell Barott, il y en a tellement.

Tout ça prend évidemment pied dans un contexte planétaire. C'est une multinationale qui fait Arvida et ses artisans sont bien informés de ce qui se fait ailleurs. C'est ce qui leur permet d'ailleurs d'imaginer l'envergure sans précédent de ce projet, à partir de l'envergure sans précédent de l'exploitation hydroélectrique que les ressources exceptionnelles du Québec et de la région leur permettent d'imaginer, comme ce qu'on voit ici dans les années 20.

Mais surtout, ce projet, il va être réalisé, d'abord et avant tout, dans un habitat diversifié et égalitaire. Un habitat diversifié et égalitaire, comme on va l'annoncer sur cette carte postale-ci, un milieu où l'habitat est accessible et où le nombre de propriétaires de maison augmente constamment, avec trente-sept (37) nationalités différentes – quand on parle de vivre ensemble.

Arvida, c'est donc d'abord quelque deux mille (2 000) maisons construites à partir de cent vingt-six (126) modèles différents. Pas des dortoirs, pas des appartements, pas des quadruplex, des maisons unifamiliales. Des centaines de maisons unifamiliales en dizaines d'exemplaires différents pour tous les travailleurs, quelle que soit leur race et quelle que soit leur classe sociale.

Pour vous donner une mesure, même après la Deuxième Guerre mondiale, les projets de lotissement les plus modernes vont se contenter de trois ou quatre modèles. Tout ça, à Arvida, pour engendrer de l'appartenance et, à terme, engendrer la société nouvelle de l'utopie sociale. Et puis pas seulement des maisons, mais aussi des écoles, des églises, des cimetières, des commerces, un parc – en fait, des parcs – un hôpital, une ville entière qui serait, comme le disait Arthur Vining Davis, qui serait un endroit où on désirerait vivre.

Et pour ça, on va faire migrer à Arvida les savoirs des quatre coins du monde – ce qui se faisait en Scandinavie, ce qui se faisait aux États-Unis, ce qui s'était fait en Grande Bretagne, ce qui se faisait au Brésil –, pour parvenir à matérialiser, à réaliser et à construire cette utopie sociale. Bon, vous la connaissez bien, cette histoire de la ville construite en cent trente-cinq (135) jours dans laquelle on a prédécoupé toutes les composantes des maisons, des composantes qu'on pouvait ensuite permuter pour engendrer plus de modèles de maisons, je ne vais pas la répéter ici. Mais on a inventé non seulement des moyens exceptionnels pour construire cette ville, mais aussi pour qu'elle atteigne son but de créer de l'appartenance, d'être un endroit désirable.

On a rendu Arvida canadienne français et québécoise en créant une architecture typique. Une architecture néo-vernaculaire dans les modèles de maison, parce qu'on voulait que les ouvriers puissent reconnaître l'endroit où ils vivaient comme étant conforme à leurs traditions et à leurs usages, mais aussi dans tous les immeubles de cette ville à la fois planétaire et typiquement québécoise.

On a donc cherché dans les formes locales ce qui était reconnaissable, puis on l'a recréé. Et, ce faisant, on a établi le premier catalogue de ce qu'était l'architecture au Canada français et au

Québec. C'est ce qui a valu aux maisons d'Arvida d'être inscrites à l'inventaire des oeuvres d'art de la province de Québec, l'équivalent du répertoire du patrimoine culturel d'aujourd'hui, dès 1944.

Alors, que serait l'intérêt patrimonial d'Arvida? Bien, son intérêt, et on en entendra parler tout à l'heure, son intérêt est d'abord évidemment urbanistique, pour la synthèse unique des théories et des pratiques planétaires que son plan exceptionnel a permis de mettre en oeuvre en conjonction avec les caractères uniques du sol d'ici, sur lequel il s'est déployé, et de la société qu'il a contribué à faire naître.

Cet intérêt urbanistique, il s'illustre aussi parce qu'il fait d'Arvida un des premiers ensembles d'habitat social au Canada, et certainement un des plus complets qui va lourdement influencer l'intervention gouvernementale canadienne en matière de logement au 20e siècle.

L'intérêt d'Arvida, bien, il est aussi au plan architectural et identitaire. En choisissant la tradition architecturale locale pour créer une architecture arvidienne qui est à la fois spécifique, canadienne et nordique, les architectes d'Arvida ont créé l'ensemble le plus cohérent et le plus achevé de l'architecture régionaliste et néo-vernaculaire au Québec. C'est un choix délibéré qu'on a fait et qu'on a confirmé au fil du temps, de préférer la représentation de l'identité locale à un modernisme international et apatride. Du coup, Arvida témoigne de manière unique de la particularité historique du Québec en architecture et a eu un impact durable sur la façon de concevoir l'identité architecturale au Québec.

L'intérêt patrimonial d'Arvida, il est aussi, bien sûr, technologique. Pas seulement dans les exploits technologiques et la rationalisation extrême de la conception et de la construction d'Arvida, mais aussi dans l'usage de l'aluminium et du béton, que ce soit sur le toit des maisons, dans un pont d'aluminium, dans les fondations des maisons en béton et dans la formidable voûte de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.

L'intérêt patrimonial d'Arvida, il se manifeste aussi évidemment au plan du paysage. Sans répéter tout ce que j'ai dit, il faut souligner, je pense, que la cité modèle d'Arvida se caractérise par une monumentalisation distinctive de la nature et par l'union exceptionnelle qu'elle propose de la nature et de l'industrie. Il est bien plus courant d'opposer la nature et l'industrialisation que de les réunir. Ici, au contraire, une ville on ne peut plus industrielle intègre le sol et son abondante végétalisation, comme une impulsion de vie, ce qui a donné vie à cette espèce de grand parc avec ces petites maisons parsemées dedans.

Et parce que tout ça, toute cette utopie socio-industrielle, tout ça a hissé Arvida et le Québec au premier plan de l'effort de guerre avec une usine qui, en moins de quinze (15) ans, a outrepassé les projections des productions les plus folles qu'on pouvait avoir en 1926, avec une

usine, il faut bien le dire, des milliers de travailleurs qui ont donc produit plus des deux-tiers de l'aluminium des alliés pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Et tout ça, le plan urbain, les maisons, les immeubles, les poteaux de rue, l'exceptionnelle collection de documents qui nous permet aujourd'hui de connaître et de restaurer Arvida, tout ça se trouve aujourd'hui dans un état de conservation qui me semble exceptionnel, notamment parce qu'Arvida est le fruit d'une continuité.

Parce qu'il faut le dire, ce patrimoine ici, il est porté, je dirais il est surtout porté par la société civile. Parce que la participation sociale était pour ainsi dire inscrite dans l'oeuvre d'urbanisme qui est Arvida. Les Arvidiens portent ce patrimoine de concert avec leurs partenaires territoriaux dont, évidemment au premier plan, Rio Tinto.

Ce qu'il faut ajouter pour expliquer l'état de conservation d'Arvida, c'est que le patrimoine ici, ce n'est pas un projet de recyclage économique; au contraire ici, le patrimoine, c'est le continuum d'un projet d'identité ininterrompu. C'est l'utopie industrielle réalisée qui se transforme en une utopie patrimoniale; c'est le projet de société industrielle qui devient le projet d'une communauté patrimoniale.

C'est pour toutes ces raisons que mon opinion scientifique, mais c'est mon opinion, Monsieur le président, est à l'effet qu'Arvida doit être un site patrimonial déclaré par le gouvernement du Québec parce qu'aujourd'hui, à l'échelle du Québec, c'est le trésor de tous les Québécois; parce que sans Arvida, le corpus des sites patrimoniaux déclarés du Québec me semble tout simplement incomplet.

Le Québec, c'est bien sûr la Nouvelle France – on va en parler tout à l'heure – c'est bien sûr le Bas-Canada, de la vallée du Saint-Laurent, du Vieux-Québec, du Vieux-Trois-Rivières, du Vieux-Montréal, mais le Québec c'est aussi la conquête du territoire, des ressources naturelles, l'industrie auquel a tellement contribué le Saguenay-Lac-Saint-Jean et qui ont aussi mis l'Amérique et le Québec sur la planète de la modernité. Et on a ici une oeuvre majeure d'urbanisme et d'architecture et un pilier déterminant de l'histoire du 20e siècle pour parler de cette histoire et de cette modernité. Les Arvidiens et les Saguenéens l'ont gardée précieusement jusqu'à aujourd'hui, mais ça, maintenant, me semble-t-il, ça concerne l'ensemble des Québécois et leur effort collectif pour protéger, valoriser et transmettre ce patrimoine.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Morisset, de ces propos très éclairants et très stimulants aussi.

Bien, la question est posée, posée simplement et clairement : est-ce que, selon vous, Arvida doit être déclarée site patrimonial par le gouvernement du Québec? La question est aussi simple que ça.

Pour nous aider encore à y répondre, bien, j'invite maintenant Martin Pineault, donc qui est directeur général du patrimoine et des immobilisations au ministère de la Culture. Sous la direction de Martin, l'équipe de la Direction du patrimoine a préparé un vaste programme, je peux dire, de déclaration de ce site, qui comprend beaucoup d'éléments. C'est un projet qui vous est présenté ce soir, et je vais demander à Martin de nous l'expliquer.

Peut-être, Martin, nous l'expliquer en deux temps? Dans un premier temps ou, enfin, dans l'ordre que vous souhaiterez, mais présenter le processus de déclaration d'un site patrimonial. Ce n'est pas quelque chose qu'on fait tous les jours – il y en a eu douze (12) au Québec jusqu'à présent, le dernier est en 2005, il faut peut-être se rafraîchir les idées un petit peu là-dessus –, et ensuite, spécifiquement, le site patrimonial, l'éventuel site patrimonial d'Arvida.

Alors, je vous laisse la parole, merci.

M. MARTIN PINEAULT
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PATRIMOINE ET DES IMMOBILISATIONS
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

M. MARTIN PINEAULT :

Je vous avouerai que c'est un peu intimidant de parler après madame Morisset, mais je vous promets que je vais faire de mon mieux.

Alors, merci beaucoup, Monsieur Lefebvre. Je m'appelle Martin Pineault, je suis directeur général du patrimoine et des immobilisations au ministère de la Culture et je suis très heureux d'être ici parmi vous aujourd'hui, et je suis aussi très fier de venir vous présenter le Projet de déclaration du site patrimonial d'Arvida.

Je vous remercie d'être ici en grand nombre, je vois que vous avez très bien répondu à l'offre, à l'invitation qui a été faite par le Conseil, c'est signe que vous avez à coeur votre site et que vous souhaitez vous faire entendre, et c'est fort apprécié du Ministère et du Conseil.

Donc, avant de vous parler, j'aimerais vous dire quelques mots. J'aimerais vous dire, d'entrée de jeu, que j'ai clairement un conflit d'intérêts avec le site dont je vais vous parler ce soir. J'ai un conflit d'intérêts premièrement parce que je suis natif de la région; j'ai à coeur ma région et j'ai grandi à proximité du site d'Arvida, donc je connais bien le site. J'ai aussi un parti pris parce que trois générations de ma famille ont travaillé fièrement pour Rio Tinto Alcan, ont travaillé et travaillent encore et ça a développé un sentiment d'appartenance très fort dans la famille, un peu ce que vous avez aussi comme résidents.

Le troisième élément qui fait en sorte que j'ai un conflit d'intérêts avec la rencontre de ce soir, c'est que dans le cadre de mes études universitaires en architecture à l'Université Laval, dans le cadre d'un cours d'histoire de l'architecture, j'ai eu la chance d'avoir une présentation du site d'Arvida par une jeune chargée de cours à l'époque. Je croyais, à l'époque, connaître Arvida, mais cette jeune chargée de cours m'a fait découvrir Arvida comme je ne l'avais jamais vue. Elle me l'a fait découvrir avec un oeil nouveau. À partir de ce moment-là, j'ai eu un oeil beaucoup plus contemplatif, beaucoup plus fier de cette section, de cette ville de ma région, et cette jeune chargée de cours de l'époque, c'était madame Morisset.

Donc, merci beaucoup, Madame Morisset, de m'avoir ouvert les yeux et de faire en sorte qu'aujourd'hui je suis ici parmi vous pour vous parler du site patrimonial d'Arvida.

Je passerai maintenant à la partie théorique de ma présentation et, par la suite, je vous inviterai à me poser des questions si vous avez besoin de précisions sur ma présentation. Alors, on va y aller comme ça, si ça ne vous dérange pas, on va y aller à la bonne franquette. C'est bon, merci.

Alors, aujourd'hui, je commencerai par vous faire un petit topo de la *Loi sur le patrimoine culturel*; je vous expliquerai par la suite ce qu'est un site patrimonial déclaré et j'irai spécifiquement sur le site patrimonial d'Arvida, donc vous expliquer pourquoi le gouvernement du Québec croit qu'il serait pertinent de protéger le site d'Arvida.

Alors, la *Loi sur le patrimoine culturel* est entrée en vigueur à l'automne 2012. Elle n'est pas nouvelle puisque c'est la nouvelle mouture des lois qui l'ont précédée, puisqu'à partir de 1922, le gouvernement du Québec a mis en place des lois pour protéger son patrimoine.

Les principaux objectifs de la *Loi sur le patrimoine culturel*, c'est de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois. C'est aussi de couvrir toutes les dimensions du patrimoine culturel, parce que les lois précédentes faisaient principalement l'objet de l'étude des immeubles et des biens meubles, tandis que la nouvelle loi nous permet d'aller plus loin dans le patrimoine culturel québécois; elle permet de

protéger, et le patrimoine immatériel et les lieux historiques et les personnages historiques. Donc, la nouvelle loi permet de couvrir une protection beaucoup plus large.

Elle permet aussi de consulter les individus et les groupes. La nouvelle loi nous permet, justement comme on le fait aujourd'hui, de venir consulter la population pour être certains que les protections qui seront octroyées, soit par la ministre ou soit par le gouvernement du Québec, correspondent aussi aux besoins des utilisateurs des différents biens qui seront protégés.

Cette diapositive-là, je vous dirais que c'est un petit peu ma préférée parce que ça nous montre que le patrimoine culturel au Québec, ce n'est pas seulement la responsabilité du ministère de la Culture; tout le monde a une responsabilité dans la protection du patrimoine culturel. On le voit aujourd'hui; si vous êtes ici, c'est parce que vous avez à coeur la protection de votre patrimoine culturel.

On le voit aussi par les universitaires qui nous permettent de chercher, de trouver, d'analyser et de trouver de la documentation pour mieux alimenter nos connaissances au niveau du patrimoine culturel. C'est la responsabilité aussi des municipalités, c'est la responsabilité du ministère de la Culture, donc chacun a sa part à faire et ce qui est important, c'est que tous ces gens-là puissent travailler ensemble pour protéger le patrimoine culturel au Québec.

Un site patrimonial, qu'est-ce que c'est? Bien, je vous dirais qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle de protection à laquelle peut recourir le gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, pour préserver un territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présentent un intérêt public.

J'attire votre attention sur deux éléments : mesure exceptionnelle. On l'a dit précédemment, au Québec, il y a actuellement douze (12) sites patrimoniaux qui ont été déclarés par le gouvernement du Québec depuis 1963. C'est très peu. Arvida serait le treizième (13e) site patrimonial au Québec.

L'autre élément sur lequel j'attire votre attention c'est que c'est le gouvernement du Québec qui procède à une déclaration. La ministre de la Culture a tout le loisir de procéder à la protection des biens immeubles, des biens meubles, de déclarer, d'y aller avec des personnages historiques, les lieux historiques, mais quand on parle d'un site patrimonial, puisque c'est un territoire plus grand, plus vaste, la responsabilité revient au gouvernement du Québec de procéder au statut national.

Le site patrimonial est un territoire qui peut être déclaré pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique et technologique. Donc, toutes ces caractéristiques, toutes ces valeurs

permettent au ministère de la Culture d'analyser les différentes demandes de protection et balisent justement ses analyses à travers le personnel qui compose la Direction générale du patrimoine.

Je vous fais un bref topo des douze (12) sites patrimoniaux qui existent à travers le Québec. Donc, le premier, le Vieux-Québec, qui est le berceau de l'Amérique française, et qui est une ville fortifiée unique à travers le monde. Donc, ça a été le premier site patrimonial déclaré au Québec. À l'époque, on appelait ça les arrondissements historiques, maintenant avec la *Loi sur le patrimoine culturel*, on appelle ça des sites déclarés.

Le deuxième, c'est Beauport, suivi rapidement par Sillery. Donc, ces sites se retrouvent à Québec, et pour les différentes caractéristiques suivantes, ils ont été protégés. Donc, Beauport, c'est un ancien territoire rural et villageois et ça a été traversé par le Chemin du Roy. Donc, c'est un des berceaux de l'Amérique française, ce qui a permis justement d'avoir une protection nationale.

Sillery, c'est le lieu d'établissement des Jésuites au Québec. Ça fait en sorte que le site a été protégé par le gouvernement du Québec, particulièrement pour sa valeur paysagère et sa valeur historique.

Trois-Rivières, le Vieux-Trois-Rivières a été protégé aussi en 1964 puisque c'est la deuxième plus ancienne ville de la Nouvelle-France.

Aussi, en 1964, il y a eu Montréal. Donc, quand on parle de Montréal, c'est spécifiquement dans le secteur du Vieux-Montréal.

Par la suite a suivi Charlesbourg, spécifiquement au niveau du Trait-Carré de Charlesbourg. C'est un exemple aussi assez extraordinaire d'urbanisme au Québec.

L'Île d'Orléans qui est un des premiers foyers de peuplement de la vallée du Saint-Laurent a été protégée dans sa totalité. Donc, l'ensemble de la superficie de l'Île d'Orléans est protégé par la *Loi sur le patrimoine culturel.*

En 1973, le gouvernement a procédé à la déclaration de Percé, qui est principalement le centre-ville de Percé et, bien entendu, le Rocher et l'île Bonaventure.

Il y a le site de La Prairie qui a été déclaré en 1975 puisque lui aussi a été le lieu d'un des premiers établissements des Jésuites au Québec.

1978, l'archipel de Mingan, qui est un témoin de trois cents millions d'années d'érosion et qui porte les traces d'au moins deux millénaires d'exploitation humaine. Donc, c'est un site qui a été protégé particulièrement pour son aspect naturel et son aspect historique.

En 1973, le boisé de Saraguay, qui a été protégé particulièrement parce que c'est un milieu boisé historique important pour le Québec.

Et le dernier, qui a été protégé en 2005, le mont Royal, puisque c'est un lieu emblématique et un repère géographique exceptionnel pour la région de Montréal.

Maintenant, les principales étapes pour la déclaration d'un site patrimonial. Je prendrai l'exemple du processus qui a été mis en place pour le site, le Projet de site patrimonial d'Arvida. Dans un premier temps, le ministère de la Culture a reçu une proposition de déclaration par la Ville de Saguenay. En 2013, les autorités de l'époque avaient écrit à notre ministre de l'époque pour lui faire part de l'intérêt de la municipalité de procéder à la déclaration du site patrimonial. Depuis ce temps, le Ministère et la Ville de Saguenay ont travaillé à regarder quel était le statut le plus approprié pour le secteur d'Arvida.

Donc, il y a eu de nombreuses études et analyses qui ont été faites par le ministère de la Culture. Une fois le meilleur statut trouvé, donc après les analyses on a convenu que c'était un site patrimonial qui était le plus approprié comme protection, il y a eu une demande de notre ministre auprès du Conseil du patrimoine culturel pour avoir un avis préliminaire sur le projet qui avait été mis en place.

Une fois l'avis réalisé, une fois l'avis déposé et pris en compte par le ministre de l'époque, ce dernier a procédé à la recommandation ministérielle auprès du gouvernement du Québec. Je vous l'ai dit précédemment, les sites patrimoniaux, c'est la prérogative du gouvernement du Québec de procéder à leur déclaration. Le rôle du ministre de la Culture dans ces cas-ci, c'est de faire une recommandation. Donc, c'est pour ça que le 12 juillet dernier, le ministre de la culture de l'époque, monsieur Luc Fortin, a procédé officiellement à la signature de la recommandation auprès du gouvernement du Québec, pour la protection du site patrimonial.

À partir de ce moment, il y a une consultation publique officielle qui est réalisée par le Conseil, donc l'événement de ce soir, et comme l'a dit monsieur Lefebvre, une fois la consultation terminée, vos avis, vos commentaires seront colligés et transmis à la nouvelle ministre de la Culture qui, par la suite, pourra ajuster, modifier le site, le projet de site patrimonial et qui sera en mesure, par la suite, de procéder officiellement à la demande du gouvernement du Québec pour la déclaration.

Une fois la déclaration faite, ce qui est souhaité c'est que le Ministère élabore un plan de conservation. Un plan de conservation, c'est un document dans lequel le Ministère peaufine les valeurs, donc raffine les valeurs qui ont été étudiées pour caractériser le site d'Arvida et qui ont permis la protection du site, mais aussi, c'est un document dans lequel le Ministère va inscrire les

orientations qui sont souhaitées et les éléments qui sont préférablement souhaités pour la protection du site.

Dans ce document, on va retrouver, par exemple, les matériaux qui sont préconisés pour l'utilisation sur les bâtiments qui composent le site, on va aussi mettre les éléments que nous souhaitons voir préserver, les éléments qu'on peut aussi changer, donc on va favoriser l'utilisation de certains matériaux ou ne pas favoriser d'autres utilisations de matériaux. Donc, ça va servir, dans un premier temps, aux analystes du ministère de la Culture pour faire l'analyse des demandes d'autorisation qui seront faites par les citoyens et ça servira bien entendu aussi aux citoyens, puisque c'est un document public, ça servira aux citoyens pour justement bien préparer l'élaboration de leur demande d'autorisation auprès du ministère de la Culture.

Le site patrimonial d'Arvida. Dans un premier temps, nous avons regardé quel pourrait être le périmètre pour le site patrimonial d'Arvida. Nous sommes partis du périmètre qui avait été demandé par la Ville de Saguenay et nous avons cru bon ajouter deux sections à ce périmètre. La première section qu'on retrouve ici, c'est la coulée verte. La coulée verte était incluse en partie dans la demande de la Ville de Saguenay, nous avons cru bon prendre la totalité de ce secteur pour la protection. La raison principale est que c'est un élément très fort de la topographie d'Arvida, qui a dicté les planificateurs de l'époque dans l'élaboration de leur plan d'urbanisme. Donc, on considère que ce secteur boisé mériterait aussi d'être protégé, justement parce que c'est un élément de topographie très important pour la lecture du site patrimonial.

Un autre secteur que nous avons décidé, que nous vous proposons d'ajouter, c'est le secteur commercial. Dès le début, monsieur Davis, comme le disait madame Morisset, souhaitait avoir une ville qui était complète, une ville qui pouvait desservir adéquatement les ouvriers de l'usine. Donc, l'objectif principal était, oui, de doter les ouvriers de résidences adéquates, mais aussi de bâtiments socioculturels et de commerces afin d'être plus autonomes. Donc, nous considérons que le secteur commercial devrait aussi faire partie du site patrimonial d'Arvida.

Pour l'analyse du dossier d'Arvida, nous avons retenu cinq valeurs qui nous ont permis de guider justement l'analyse que nous avons effectuée. Dans un premier temps, la valeur historique : Arvida représente un exemple achevé et avant-gardiste de la ville mono-industrielle planifiée. On l'a entendu précédemment, il y en a plusieurs des villes de compagnies à travers le monde, mais très peu ont été aussi achevées, comme projet, aussi réfléchies et aussi achevées.

Un autre élément important c'est que c'est vraiment l'entreprise Alcoa, qui est une entreprise mondiale, qui a fondé cette municipalité à l'époque et qui était la volonté première du président, monsieur Arthur Vining Davis. L'objectif principal était d'aménager les employés de ce vaste complexe industriel. L'objectif était de donner à chacun de ces employés l'accessibilité à la propriété.

Bien sûr, Arvida est un témoin important du développement économique et industriel régional. On le connaît, il est reconnu à travers le monde pour sa capacité à produire de l'aluminium et, bien sûr, c'est un des plus importants lieux de production d'aluminium à travers le monde. Donc, toutes ces caractéristiques historiques font en sorte que nous considérons le site patrimonial... Arvida comme étant un site patrimonial potentiel.

La deuxième valeur que nous avons analysée, c'est la valeur urbanistique. Bien entendu, comme l'a présenté madame Morisset, Arvida présente plusieurs caractéristiques des utopies urbaines de son époque. On parlait tout à l'heure de la coulée verte, les parcs, les nombreux parcs qui ont été intégrés à la trame urbaine et un réseau viaire hiérarchisé. On retrouve aussi un cadre bâti pavillonnaire. L'objectif de l'époque était de doter les familles d'une maison unifamiliale; pas de construire des maisons en rangée, pas de construire des blocs appartements, c'était vraiment de doter les familles d'une maison unifamiliale. Et c'est quand même assez exceptionnel.

Un autre élément important aussi, c'est que ça inclut des fonctions, de nombreuses fonctions urbaines dans le cadre de ce secteur. Donc, il y a la fonction résidentielle, bien entendu, mais il y a la fonction institutionnelle et commerciale qui vivent en parfaite harmonie.

La troisième valeur qui a été étudiée c'est la valeur paysagère. On retrouve, à Arvida, un paysage très homogène. Malgré le fait qu'il y a de nombreux modèles de maisons, on retrouve un paysage très homogène par la volumétrie qui a été utilisée, par les matériaux qui ont été utilisés et aussi par le système parcellaire très régulier qui a été mis en place. On a une topographie particulière à Arvida, mais cette topographie-là a été utilisée par les urbanistes de l'époque; au lieu de modifier la topographie, ils l'ont utilisée dans la planification de leur site.

On retrouve, comme je le disais, une régularité du système parcellaire et un traitement du cadre bâti. On remarque, quand on regarde un plan d'urbanisme d'Arvida, que les parcellaires sont divisés de façon très proportionnelle et de façon très équitable aussi, ce qui est une caractéristique unique pour Arvida.

La quatrième valeur, bien entendu la valeur architecturale. On l'a dit, c'est une architecture qui se démarque par la diversité des modèles de maisons utilisés, mais qui s'agencent et qui s'harmonisent parfaitement. Les résidences sont inspirées de formes populaires des États-Unis, et de l'architecture traditionnelle québécoise et ça en a même fait des bâtiments d'architecture régionalisée.

Bien sûr, des architectes de renom ont été embauchés pour planifier cette ville. Les architectes provenaient de partout à travers le monde, donc amenaient leur expertise et leur expérience pour mettre à profit, justement, l'architecture d'Arvida.

La dernière valeur qui a été retenue par le Ministère, c'est la valeur technologique. On l'a mentionné, le secteur de la ville érigée en cent trente-cinq (135) jours constitue un exemple remarquable de construction en série. Arvida témoigne d'une rationalisation des procédés de construction, de standardisation et de production en usine de différentes pièces. L'objectif était de procéder rapidement et de façon peu coûteuse pour justement permettre l'accessibilité. Donc, la standardisation a permis de réaliser cette ville rapidement et à peu de coûts. Il y a aussi eu l'introduction de nouveaux matériaux. Bien entendu, l'aluminium s'est démarqué au niveau de l'architecture, au niveau des matériaux qui ont été utilisés pour le secteur d'Arvida.

Quels sont les avantages d'habiter dans un site patrimonial. Dans un premier temps, je vous dirais que ça assure les citoyens que la protection est permanente au niveau du site et que ça préserve les valeurs patrimoniales du territoire. Ça assure chacun des résidents que son voisin demain matin, un résident qui a une maison unifamiliale un étage et demi, ça assure que demain matin, le voisin ne pourra pas se construire une maison de trois étages avec un garage double, avec du revêtement de vinyle rose. Il y a, bien entendu, un souci, un fort souci au niveau des caractéristiques urbaines qui est porté dans un site patrimonial.

Ça procure aussi un grand élément de fierté aux résidents qui évoluent dans un cadre de vie exceptionnel reconnu par le gouvernement du Québec. Dans mon quotidien, j'ai à discuter avec beaucoup de résidents des douze (12) sites patrimoniaux à travers le Québec, et je peux vous confirmer que ces résidents y trouvent une grande fierté d'avoir cette reconnaissance du gouvernement du Québec. Je vous rappelle, c'est un geste exceptionnel, il y en a seulement douze (12) à travers le Québec. Vous, le site patrimonial d'Arvida, serait le treizième (13e).

Un autre élément important et non négligeable, c'est que le fait de faire partie d'un site patrimonial donne accès à de l'aide financière aux propriétaires. Bien entendu, quand vous faites partie d'un site patrimonial, il y a des exigences architecturales à respecter pour l'extérieur des bâtiments. Souvent, le Ministère va exiger des matériaux dits traditionnels. Les matériaux traditionnels sont, bien entendu, plus dispendieux que les matériaux standards et pour pallier à cette différence de coût, le Ministère, avec la Ville de Saguenay, mettra en place éventuellement un programme d'aide financière pour justement pallier les écarts entre les matériaux standards et les matériaux traditionnels.

Un élément qui est non négligeable, c'est que ça ajoute un élément fort important au niveau de l'offre touristique régionale. Arvida est connue à travers le Québec, à travers le Canada, à travers le monde. Le fait d'avoir le statut de site patrimonial ne fera que mousser justement cette offre touristique et sa valeur partout à travers le monde.

Bien entendu, s'il y a des avantages, il y a aussi des obligations. Donc, je vous le disais précédemment, les obligations c'est de demander des autorisations pour tous les travaux, pour

toutes les interventions qui sont faits sur les immeubles à l'extérieur. Par exemple, pour diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, vous aurez besoin d'une autorisation. Vous aurez aussi besoin d'une autorisation si vous souhaitez modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire une construction, une réparation ou une modification relative à l'apparence extérieure de l'immeuble. Si vous souhaitez démolir en tout ou en partie un immeuble, si vous souhaitez ériger une nouvelle construction, excaver le sol ou faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame.

Quelles sont les prochaines étapes à franchir pour le site patrimonial d'Arvida. Donc, dans un premier temps, à la suite de la rencontre de ce soir, le Conseil du patrimoine culturel produira un rapport qui sera remis à la ministre. Éventuellement, le site patrimonial pourra être ajusté, le projet de site patrimonial pourra être ajusté pour arriver ultimement à la déclaration officielle du site patrimonial par le gouvernement du Québec. On souhaite que cette déclaration se fasse dès le début de l'année 2018.

Par la suite, le Ministère pourra établir un plan de conservation et on pourra aussi venir à une gestion commune entre le Ministère et la Ville de Saguenay du site patrimonial. La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au Ministère de transférer la responsabilité des autorisations aux municipalités. C'est ce qui est souhaité actuellement de la Municipalité et du Ministère afin de faciliter le travail des citoyens. Donc, en temps normal, le citoyen doit demander un permis municipal et il doit demander une autorisation au Ministère en parallèle.

Ce qui est souhaité, c'est de n'avoir qu'un guichet unique et que la Ville de Saguenay agisse à titre de municipalité, mais aussi à titre de ministère pour autoriser les travaux qui seront effectués.

C'est ce qui met fin à ma présentation, je vous remercie beaucoup. Je le sais que c'est très théorique, j'espère que vous avez bien compris le message qui sous-tendait dans ma présentation et si jamais il y a des soucis de précision, il me fera plaisir de répondre à vos questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci, Martin. Bon, à ce moment-ci, est-ce qu'il y a des questions de compréhension ou de précision, qu'on profite de la présence de Martin, parce qu'il ne restera pas là, ensuite, on va rester juste entre nous. Monsieur, si vous voulez vous avancer au micro?

M. RICHARD BOUDREAULT

LE PRÉSIDENT :

Alors, pouvez-vous nommer toutefois?

M. RICHARD BOUDREAULT :

Richard Boudreault, je suis résident dans... j'ai une petite question.

M. MARTIN PINEAULT :

Oui?

M. RICHARD BOUDREAULT :

Le processus qui est en cours d'autorisation puis tout ça, je veux dire, jusqu'à la déclaration, mais présentement on est soumis quand même à un processus d'approbation et de demande d'autorisation du Ministère pour les travaux réglementaires, pour les travaux et les modifications sur les bâtiments.

M. MARTIN PINEAULT :

Absolument. À partir du moment où monsieur Fortin, notre précédent ministre, a signé la recommandation ministérielle, donc le 12 juillet dernier, à partir de ce moment, le site est considéré comme étant protégé. Donc, vous devez effectivement demander les autorisations auprès du Ministère. Mais présentement, on y va avec un guichet unique avec la Municipalité, mais le site est protégé depuis le 12 juillet 2017.

M. GASTON LAFOREST

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, si possible – oui, Monsieur, avancez – si possible, ce serait appréciable de prendre le micro ici pour que tout le monde entende bien et surtout, comme je vous expliquais, que les propos sont enregistrés et seront sur le site Web dans les prochains jours.

En vous identifiant, s'il vous plaît, Monsieur.

M. GASTON FOREST :

J'ai deux questions. La première, quand vous parlez d'une consultation, est-ce que c'est la présence des gens de ce soir uniquement qui sont consultés?

M. MARTIN PINEAULT :

Non, il n'y a pas seulement les gens ici qui vont être consultés, il y a les différents ministères qui sont impliqués, qui pourraient être impliqués dans le site patrimonial qui seront consultés. La Ville de Saguenay est impliquée dans le processus depuis le jour 1, mais ce soir, l'objectif est de présenter le projet à la population pour justement recevoir les commentaires – et Yves, tu me corrigeras –, mais vous pouvez aussi faire vos commentaires par écrit auprès du Conseil.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Juste peut-être un élément de précision là-dessus. Il y a parallèlement – ceci n'est qu'une partie du processus complet de consultation qui comprend, déjà depuis trois semaines environ, je crois, une consultation en ligne à laquelle deux cent cinquante (250) personnes ont déjà répondu, mais ce ne sont pas juste des gens d'Arvida, ce sont des gens à travers le Québec, mais surtout d'Arvida, il faut croire, mais donc, il y a une consultation en ligne qui se fait, et comme le mentionnait Martin, il y a également tout un processus auprès des autres ministères, et cetera.

Il s'agit d'un site, il faut bien comprendre que lorsqu'on parle de la déclaration d'un site patrimonial, il s'agit d'un geste d'envergure nationale. À titre d'exemple, déjà nous avons reçu une communication écrite de l'organisme Héritage Montréal qui s'est prononcé à l'aide d'un mémoire sur le Projet de déclaration du site d'Arvida. Donc, c'est plus large que... ici, ce soir, c'est plus un échange qui se veut, je dirais, convivial, si je peux dire.

M. GASTON LAFOREST :

Mais c'est parce que voilà... avant la ville fusionnée, il y avait la ville de Jonquière à laquelle j'étais un des conseillers, et c'était déjà en marche, cette idée de protéger les meubles, immeubles dans le territoire surtout d'Arvida, et puis il y avait de la contestation énormément. Je m'en rappelle, il y avait beaucoup de contestation parmi les citoyens de mon secteur, là. On avait de la misère avec ça.

Alors, ces gens-là, il faut les convaincre aussi d'en arriver, d'y participer parce que le volet de ma deuxième question serait le suivant : c'est qu'il y a des gens qui ont réparé, il y a des gens qui ont fait des réparations, qui ont passé outre les recommandations. Il y a des maisons qui ont été

refaites extérieurement, qui n'ont pas suivi le protocole ou les indications nécessaires. Est-ce que ça va aider, est-ce qu'on va pouvoir corriger ça dans le milieu?

M. MARTIN PINEAULT :

Écoutez, comme je le disais précédemment, le site est protégé par le gouvernement du Québec depuis le 12 juillet dernier. À partir de ce moment, vous devez, comme citoyens, demander des autorisations auprès du Ministère pour effectuer les travaux. S'il n'y a pas d'autorisation qui a été demandée et qu'il y a des travaux qui ont été effectués, il y aura effectivement une infraction qui pourra être émise au citoyen.

Si l'autorisation qui a été émise n'est pas respectée, il y a aussi des infractions qui pourront être émises auprès des citoyens. Il ne faut pas non plus oublier qu'on a un gros travail de sensibilisation à faire auprès des différents résidents d'Arvida. Un des premiers gestes qui a été posé, c'est notre ancien ministre, monsieur Fortin, qui a écrit à chacun des résidents d'Arvida pour vous transmettre un dépliant vous faisant un sommaire de ce qu'était un site patrimonial et ce que ça exigeait. On aura d'autres gestes, il y a déjà des gestes en place, il y aura d'autres gestes qui seront posés par le Ministère et par la municipalité pour sensibiliser les citoyens à respecter justement cette architecture qu'on souhaite pouvoir préserver à travers le temps.

_____

M. JACQUES BRASSARD

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. JACQUES BRASSARD :

Bonsoir. Mon nom est Jacques Brassard, je suis natif d'Arvida. J'aurais peut-être deux ou trois petits points.

Mon premier point c'est que j'ai fait construire une nouvelle remise à la maison et pour une remise de six mille quelque dollars (6 000 $), il a fallu rajouter deux mille trois cents dollars (2 300 $) à cause du patrimoine. Ça commence à faire peur. Ça fait que si, pour des cas comme le nôtre – il y en a d'autres qui ont fait la même chose –, est-ce qu'on va avoir droit à un remboursement? Parce qu'on est passé par l'évaluateur, la demande officielle du patrimoine, et nos coûts augmentent énormément. Ceci dit, est-ce que l'évaluation de notre maison va « jumper » d'un coup sec à cause qu'on est patrimoine?

M. MARTIN PINEAULT :

Pour répondre à votre première question, le Programme d'aide à la restauration qui sera en place entre le Ministère et la Municipalité n'est pas complété, donc n'est pas en vigueur actuellement. Je sais par contre que la Ville de Saguenay a des programmes d'aide financière, donc vous pouvez vous adresser à eux pour voir s'il y a un moyen de compenser justement pour les matériaux qui sont exigés.

Votre deuxième question?

M. JACQUES BRASSARD :

Bien, je voudrais continuer un petit peu là-dessus, sur ce que vous avez dit.

M. MARTIN PINEAULT :

Oui.

M. JACQUES BRASSARD :

Sachant à l'avance qu'il y en a d'autres qui ont construit des remises sans autorisation, eux autres, ils n'ont pas eu l'augmentation, ils n'ont pas eu affaire à l'augmentation que nous autres on a subi, ça fait que ce n'est pas normal, ça.

M. MARTIN PINEAULT :

Bien, je vous confirme que les travaux qui auront été effectués après le 12 juillet sont assujettis à la *Loi sur le patrimoine culturel* et pourraient être passibles d'une infraction. Je vous ai aussi mentionné que notre travail dans les prochains mois, prochaines années, c'est de faire de la sensibilisation parce qu'on est parfaitement conscients que, du jour au lendemain, c'est un changement qui est important pour les citoyens et on est là pour vous accompagner dans ce changement-là.

M. JACQUES BRASSARD :

Mon deuxième point était : est-ce qu'on s'attend à des surprises pour l'évaluation municipales à cause qu'on est patrimoine?

M. MARTIN PINEAULT :

Je vais être honnête avec vous – bon, ce n'est pas du ressort du Ministère, l'évaluation municipale, mais par expérience, pour voir les autres sites patrimoniaux à travers le Québec, il n'y a pas eu d'incidence sur le rôle d'évaluation parce que le site était protégé. Donc, par expérience, et je ne m'engage pas pour la Ville de Saguenay, bien entendu, mais par expérience, il n'y a pas eu de majoration due à la valeur patrimoniale du site.

M. JACQUES BRASSARD :

Parce que mon dernier point, c'est sur les assurances.

M. MARTIN PINEAULT :

Oui.

M. JACQUES BRASSARD :

Quand on est venu pour s'assurer l'année passée ou il y a deux ans, ça a été un non catégorique à cause que les coûts des matériaux ou de je ne sais pas trop quoi, les assurances ont quasiment doublé, sinon triplé, des fois. Ça fait que ça va-tu continuer de même tout le temps en payant plus, payant plus, payant plus? On a un problème avec ça, là.

M. MARTIN PINEAULT :

Je vous comprends parfaitement puisqu'on vit un peu cet événement-là dans la majeure partie des sites patrimoniaux à travers le Québec. On a travaillé avec différents assureurs pour justement les rassurer, leur disant, dans un premier temps : si votre résidence est incendiée, est une perte totale, on n'exigera pas la construction à l'identique de votre résidence. Donc, on oublie les obligations qui pourraient faire en sorte que le coût de reconstruction de votre maison soit exorbitant.

Puis l'assurance aussi, on a fait, on a eu des communications avec différentes compagnies d'assurance pour justement les rassurer et faire en sorte qu'il y ait des programmes spécifiques qui soient développés pour les maisons qui sont protégées par la *Loi sur le patrimoine culturel.* Vous me le direz après la rencontre et je vous dirai, je vous donnerai des pistes de solution pour ça.

M. JACQUES BRASSARD :

Vous donnerez le message à monsieur Carl, parce que je dois quitter tout de suite après avoir parlé.

M. MARTIN PINEAULT :

Ah, bien, d'accord. Je vais transmettre...

M. JACQUES BRASSARD :

Et mon dernier point final : malheureusement, sur toutes nos adresses, on est obligé de marquer Jonquière et non Arvida. Mais ça, ça fait mal. Ça fait très mal. On n'a plus le droit légalement de marquer Arvida. Je ne sais pas s'il y a quelque chose qui peut être fait là-dessus, parce qu'on est vraiment Arvida, c'est ce que j'entends ce soir.

Ça fait que je vous laisse là-dessus, merci beaucoup.

M. MARTIN PINEAULT :

Merci, bonne soirée.

M. PIERRE CHARBONNEAU

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Donc, ceci pourrait mettre fin à la première partie qui est la partie de questions de compréhension pour passer... ah, on me dit qu'il y a une autre intervention, O.K., parce qu'ensuite, on va passer à l'expression des commentaires.

M. PIERRE CHARBONNEAU:

Oui, le temps que je vienne, oui. Bon, premièrement, sur ce qui vient de se dire, moi, j'ai vécu l'expérience d'avoir des rénovations et le processus s'est très bien déroulé avec Ville de Saguenay. Donc ça, ça a tout été fait antérieur à l'arrivée des statuts au niveau du gouvernement du Québec. Donc, j'ai bénéficié du processus et des aides qui étaient en vigueur au moment où j'ai fait mes rénovations.

Maintenant, au niveau de mes assurances, moi, ça n'a pas bougé. J'ai informé mon assureur de ces rénovations-là et puis ça, ça n'a pas bougé du tout. Je lui ai expliqué à mon assureur c'était quoi les implications au niveau des exigences de matériaux, et il n'y a pas eu de problèmes suite à ça.

Maintenant, pour évaluer les impacts, il faudrait faire des statistiques sur les coûts des matériaux dans le marché et faire un quartile des matériaux exigés pour voir dans quel quartile se situe, par exemple, la variabilité des coûts. Alors, ça peut être au même prix que des matériaux bien ordinaires qui auraient été faits sur n'importe quelle autre maison, par exemple. Alors, il y a des assureurs qui n'ont pas fait ces études-là puis juste par la perception du mot « patrimonial », ils pensent que c'est une ancienne maison qui vaudrait très cher et ils manquent, eux, de leur côté, de l'information sur nos caractéristiques à nous au niveau de la ville d'Arvida.

Alors, ça n'a pas changé, les maisons sont comme elles étaient avant les déclarations de statut patrimonial, c'est seulement l'enveloppe qu'on change. Donc, les systèmes électriques ne sont pas touchés, il y en a des vieux, il y en a des refaits, donc il y en a qui sont plus épeurants que d'autres, et il y aurait lieu d'aller voir là bien avant que ce qu'on met sur le revêtement à l'extérieur.

Donc, moi, mon point, pour revenir à mon point, je voulais savoir, est-ce que le gouvernement du Québec peut fixer des exigences à la Municipalité au niveau du secteur patrimonial? Par exemple, j'ai fait un petit peu de recherches sur d'autres sites patrimoniaux – on a eu des grands vents récemment puis on va en avoir encore demain, pour la deuxième fois en quelques années, j'ail failli recevoir un abri d'auto sur ma maison. Alors, je viens de rénover et il y a deux semaines, l'abri d'auto de la maison d'en face s'est retrouvé sur mon terrain, à l'envers, puis il aurait pu frapper la façade, les fenêtres et faire des dommages.

Donc, dans mes recherches, j'ai constaté que les villes font des interdictions sur l'ensemble de leur territoire au Québec de ce genre d'installation là qui est dangereuse – c'est comme un élastique qui est prêt à péter dans la face de tout le voisinage – et puis ici, à Arvida, étant donné qu'on va être un quartier patrimonial, sur les sites patrimoniaux qu'il y a dans les autres villes, ce genre d'installation là est interdit pour protéger les lieux, pour éviter qu'il y ait des dommages causés.

Alors, j'aimerais savoir si c'est quelque chose qui pourra être demandé à la Ville de Saguenay pour le quartier Sainte-Thérèse, pour protéger, dans le fond, contre des dommages, puis la sécurité des gens, contre ce genre de chose là.

Ensuite, les feux de camp du voisinage, il y en a qui font brûler des choses, la suie va se déposer sur les murs. Donc moi, j'ai constaté sur ma remise de la suie, justement, qui venait du voisin d'en arrière qui faisait brûler des choses, puis ça a été se déposer sur des matériaux que je

venais de rénover cet été. Donc, je n'ai pas apprécié, et ce serait des choses qu'il faudrait peut-être se pencher dans les questions de préservation des investissements qu'on fait.

M. MARTIN PINEAULT :

Pour répondre à la première partie de votre question, on n'est pas en mode exiger auprès de la Municipalité, on est en mode collaboration avec la Municipalité. Donc, depuis le jour 1 du Projet de déclaration du site patrimonial d'Arvida, on travaille en collaboration avec la Municipalité, justement pour être cohérents dans nos interventions.

M. PIERRE CHARBONNEAU:

O.K.

M. MARTIN PINEAULT :

Vous parlez spécifiquement d'un cas de garage de toile, je vais être obligé de vous répondre, malheureusement, que ce genre d'élément n'est pas assujetti à la *Loi sur le patrimoine culturel* puisque c'est considéré comme un élément qui n'est pas fixe au sol. Donc, malheureusement, je vous dirais qu'on n'a pas juridiction là-dessus.

M. PIERRE CHARBONNEAU:

Donc, ça revient à la Ville, ça, ce genre de chose là.

M. MARTIN PINEAULT :

Ça revient à la Ville.

M. PIERRE CHARBONNEAU:

O.K.

M. MARTIN PINEAULT :

J'irais aussi avec un complément d'information concernant les assurances. Monsieur posait la question tout à l'heure, vous aussi vous l'abordez, je vous réfère à l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec qui ont – c'est avec eux qu'on a travaillé au niveau des assurances – ils ont développé des liens avec les différents assureurs et ils pourront certainement, pour un faible coût parce que je pense qu'il faut être membre, mais c'est très négligeable, ils

pourront certainement vous référer à de bons assureurs, à des assureurs qui sont habitués avec les sites qui sont protégés et qui pourront justement faciliter votre travail de recherche.

M. PIERRE CHARBONNEAU:

O.K., merci.

M. GASTON LAFOREST

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi?

M. GASTON LAFOREST :

Quelqu'un me suggère une question, je ne sais pas pourquoi qu'elle ne voulait pas venir. Est-ce que l'église Sainte-Thérèse est considérée comme un monument, un meuble ou un immeuble, je pourrais dire, patrimonial? Est-ce qu'aussi, il y a des gens qui ont des interrogations à savoir qu'au départ, c'est Alcan qui l'a construite, l'église. Est-ce qu'il y a des documents qui pourraient inciter ou dire que ce site-là est protégé et on ne pourrait vraiment pas faire quoi que ce soit avec l'église?

M. MARTIN PINEAULT :

Je vous dirais que l'église Sainte-Thérèse est à l'intérieur du site, donc l'extérieur est protégé. Malheureusement, le Ministère n'a pas à intervenir au niveau de l'usage du bâtiment. Donc, c'est bien sûr à la fabrique et au diocèse de Chicoutimi de se prononcer quant à l'usage.

Par contre, je vous dirais que pour l'extérieur, pour la restauration de l'extérieur, il y a le Conseil du patrimoine culturel du Québec qui a des programmes d'aide financière, si jamais il y avait une volonté – le Conseil patrimoine religieux du Québec, pardonnez-moi, qui offre des subventions pour la restauration extérieure du patrimoine religieux à travers le Québec.

M. MARCEL TREMBLAY

M. MARCEL TREMBLAY :

Bonjour, je m'appelle Marcel Tremblay, je demeure dans la maison de mon grand-père. Mon grand-père, il possédait les terres ici avec les Pedneault sur le boulevard Radin, anciennement – anciennement, c'était le boulevard Taschereau, aujourd'hui boulevard Saguenay.

Moi, tantôt, il a parlé de l'église, mais ma maison possède la même brique l'église Sainte-Thérèse, les mêmes vitraux qui ont été faits par les mêmes personnes. Je ne peux pas faire grand changement sur cette maison-là. Parce que j'ai vécu, moi, j'ai vécu dans cette maison-là toute mon enfance, j'ai hérité de la maison. Mon grand-père s'appelait Hermel Tremblay. Il possédait les terres. On passe même en skidoo sur ces terres aujourd'hui, pas loin du chemin de... pas loin de chez moi.

M. MARTIN PINEAULT :

Comme je vous dis, votre maison...

M. MARCEL TREMBLAY :

Mais l'histoire – est-ce que l'histoire vous intéresse de savoir? Parce que j'ai beaucoup de photos, j'ai beaucoup d'affaires dans la maison, que j'ai gardées, que je n'ai pas détruites, puis j'aimerais que quelqu'un les ramasse parce que mes enfants ne les ramasseront certainement pas. Il avait sept filles, c'était les sept plus belles filles qu'il y avait à Arvida.

M. MARTIN PINEAULT :

Les filles du Saguenay, c'est ça?

M. MARCEL TREMBLAY :

Les filles du Saguenay.

M. MARTIN PINEAULT :

Si je ne m'abuse, il y a quelqu'un qui représente la Société historique dans la salle ce soir? Mais je pense que vous pourriez peut-être discuter avec la Société d'histoire qui pourrait, justement, voir avec les archives que vous possédez, pour assurer leur pérennité et, bien sûr, nous, on fait affaire avec ce genre d'organisme-là quand on a besoin d'aller chercher de

l'information. Donc, je pense que l'élément premier que vous devriez faire, c'est discuter avec les dames de la Société d'histoire.

M. MARCEL TREMBLAY :

Parce que je sais qu'il a vendu sa terre, j'ai les contrats, il a vendu sa terre trente-huit mille dollars (38 000 $) en 1920. Puis c'est mon père qui est posé à côté de l'avion quand l'avion a atterri pour tasser les clôtures pour qu'ils puissent atterrir. J'ai tout ça.

M. MARTIN PINEAULT :

Mais c'est certainement de la documentation qui est fort pertinente pour justement documenter le site, donc ce serait super gentil si effectivement vous pouviez travailler avec la Société d'histoire là-dessus.

M. MARCEL TREMBLAY :

Parce que ma grand-mère, le dimanche, c'était une table à la grandeur de la maison, puis le curé Levesque, tout ce qu'il y avait de curés était là. J'ai vécu tout ça parce que j'étais malcommode, c'est mon grand-père qui m'a élevé. Merci!

M. MARTIN PINEAULT :

Merci beaucoup!

M. SÉBASTIEN MORIN

M. SÉBASTIEN MORIN :

Bonsoir, Sébastien Morin. Vous avez dit que le processus de reconnaissance, c'était un processus national.

M. MARTIN PINEAULT :

Oui.

M. SÉBASTIEN MORIN :

Est-ce que ça pourrait prendre la forme d'un référendum pour les gens du secteur? Parce que oui, la décision se passe au niveau national, mais les conséquences vont être subies par les gens du secteur. Est-ce que ce serait quelque chose d'envisageable? On connaît ça, ici, on en a fait un pour le nom de la ville, ça fait que j'imagine qu'on peut en faire un pour la décision de l'UNESCO. Pas de l'UNESCO, mais du patrimoine.

M. MARTIN PINEAULT :

Non, il n'y a pas de processus de référendum qui est permis par la *Loi sur le patrimoine culturel.* Par contre, le moment de vous prononcer c'est aujourd'hui, soit verbalement ou soit par écrit auprès du Conseil du patrimoine culturel. Mais non, il n'y a pas de référendum, de processus de référendum qui est prescrit par la *Loi sur le patrimoine culturel.*

_____

M. PIERRE CHARBONNEAU

M. PIERRE CHARBONNEAU :

Si vous permettez, deux petits points que j'ai oubliés d'ajouter tantôt. Pour l'aspect du territoire qui a été, où la coulée du ruisseau Deschênes a été ajoutée, ça, je suis parfaitement d'accord, c'est tellement un beau site, là, de végétation. Il y a l'arrière aussi de la ville vers le Saguenay qui serait un très beau... qui pourrait être un agrandissement. Je ne sais pas si ça a été considéré, mais ça serait un bel endroit aussi, parce qu'il y a des sentiers, il y a une belle forêt qui est le prolongement de cette zone-là.

Et puis ensuite, il y a les quartiers Saint-Jacques et Saint-Philippe, de la ville, qui font aussi partie du Arvida qui est concernée, de la même époque du quartier de Sainte-Thérèse, et puis sachant la manière que la Ville de Saguenay s'y est pris au départ pour initier le projet, elle s'est limitée à Sainte-Thérèse.

Maintenant, moi, dans cette optique-là, j'apprécierais que, dans le futur, ces quartiers-là pourraient être inclus sur une base... ou que les gens qui sont là, qui demeurent là, sur une base volontaire, si jamais on n'étend pas la zone à ces secteurs-là, qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages que nous avons parce que, par exemple, dans Saint-Philippe, la phase 1 de Saint-Philippe, qui est comme celle dans le quartier ici à côté, il y a de très belles maisons qui ont vraiment conservé leur architecture aussi bien, sinon mieux, que de ce côté-ci, pour plusieurs. Donc, ça, ce serait intéressant de les inclure comme possibilité.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie de votre commentaire, nous allons certainement en tenir compte de façon très précise dans notre rapport de consultation, mais à ce moment-ci de la soirée, je demanderais de s'en tenir uniquement aux questions de compréhension et un petit peu plus tard, on va revenir avec vos commentaires et on va vous demander justement qu'est-ce que vous en pensez du contour.

M. PIERRE CHARBONNEAU :

O.K., c'est beau. Bon, je n'avais pas le programme en tête.

PRÉSENTATION DE MME JOSÉE NÉRON,
MAIRESSE DE SAGUENAY

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Dans un premier temps, donc on pourrait passer donc à l'expression des commentaires, et il me fait extrêmement plaisir d'inviter la nouvelle mairesse de la Ville de Saguenay, madame Néron, à présenter le point de vue de la Ville. Madame Néron? Merci, Martin.

Mme JOSÉE NÉRON :

Alors, bonsoir, Monsieur le président, membres du Conseil du patrimoine culturel du Québec, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Saguenay et je vous remercie pour votre soutien dans le processus de reconnaissance du site patrimonial d'Arvida.

La demande de déclaration du site patrimonial d'Arvida que la Ville de Saguenay a déposée en 2013 auprès du gouvernement du Québec s'inscrit comme l'aboutissement d'une longue suite de gestes et de mesures de reconnaissance et de conservation, qui ont confirmé, depuis maintenant trente (30) ans, la volonté de la Ville de protéger, de valoriser, de partager et de transmettre le patrimoine d'Arvida.

En tant que mairesse nouvellement élue de Saguenay, et au nom des citoyens que je représente, je tiens à réitérer fermement cet engagement pris par mes prédécesseurs en faveur de ce patrimoine dont la valeur et l'importance outrepassent les frontières de notre ville et de notre région.

Arvida est le patrimoine de tous les Québécois et c'est avec une grande fierté que la Ville de Saguenay souhaite continuer à s'acquitter de ses responsabilités à cet égard et à poursuivre l'amélioration constante de ces gestes de conservation et de transmission du patrimoine d'Arvida.

La démarche patrimoniale d'Arvida a débuté dans les années 1980 avec le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord du Saguenay. En 1991, le prix d'urbanisme de la Ville de Jonquière identifiait comme élément d'intérêt la trame résidentielle du nord du secteur Arvida aménagée selon les principes d'urbanisme dirigé.

Grâce à la participation financière du ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Jonquière a, en 1994, publié le livre « Jonquière mémoires et lieux » et la carte-guide d'excursion et d'interprétation du patrimoine de Jonquière. Elle a aussi installé des panneaux d'interprétation du patrimoine sur le territoire d'Arvida.

En 1996, des citoyens et citoyennes du secteur Arvida demandaient à la Ville de mettre en place des mécanismes de reconnaissance, de conservation et de mise en valeur du quartier Sainte-Thérèse. Le déluge du Saguenay a, pour quelque temps, réaffecté l'ensemble des ressources municipales aux travaux de reconstruction. Mais dès 1999, la Ville de Jonquière a mandaté des professionnels en patrimoine pour préparer un plan de mise en valeur du patrimoine urbain et architectural d'Arvida.

Toujours avec le soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Jonquière puis la Ville de Saguenay ont procédé à la caractérisation des mille trois cent quatre-vingt-treize (1 393) bâtiments d'Arvida.

En 2002, la Ville de Saguenay a publié la brochure « Arvida, la ville construite en 135 jours ». En 2010, la Ville de Saguenay a constitué trois sites du patrimoine dans le quartier historique Sainte-Thérèse, attribuant ainsi un statut juridique en vertu de la *Loi sur les biens culturels* à près de sept cent cinquante (750) bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels. Il semble qu'il s'agisse là d'un engagement d'une envergure unique dans l'histoire des interventions de municipalités dans le domaine du patrimoine.

Dans la foulée, la Ville a aussi créé le Comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida, CROPA, une table de concertation multipartite destinée à fédérer les réflexions et les actions de tous les acteurs du milieu, en ce qui a trait au patrimoine d'Arvida. Le CROPA est, depuis sa création, présidé par le conseiller municipal Carl Dufour, dont l'engagement citoyen et politique en faveur du patrimoine d'Arvida est bien connu.

Le CROPA poursuit depuis, quatre objectifs : connaître, faire connaître, conserver et transmettre le patrimoine d'Arvida par toutes les mesures de reconnaissance et de connexion pertinentes et nécessaires.

Le dépôt récent de la candidature d'Arvida à la liste indicative du patrimoine mondial au Canada est l'une des dernières illustrations de cette action du CROPA. En 2011, la Ville de Saguenay a déposé auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, une demande de désignation du lieu historique national du Canada d'Arvida, qui a été entérinée par le ministre de l'Environnement, monsieur Peter Kent, en juin 2012, soit après un délai remarquablement court.

En 2016, la Ville de Saguenay a cité le centre-ville d'Arvida en tant que site patrimonial en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur le patrimoine culturel*. De plus, elle a identifié Arthur Vining Davis comme personnage historique. Elle s'est également engagée à préparer une demande visant la désignation d'Arthur Vining Davis comme personnage historique par le ministre de la Culture et des Communications.

L'engagement des autorités municipales et des citoyens que je représente ne se limite cependant pas au statut juridique que je viens de donner en quelques exemples. Pour aider les propriétaires à restaurer leur maison, la Ville de Saguenay met à leur disposition les mille cents (1 100) dessins des maisons d'Arvida réalisés par The Aluminum Company of Canada Ltd, qu'elle a, par ailleurs, inventoriés et numérisés en collaboration avec ses partenaires universitaires.

Avec la participation financière du ministère de la Culture et des Communications, la Ville offre un programme d'aide conseil à la rénovation patrimoniale à l'ensemble des propriétaires de maisons construites avant 1950. Dès 2010, la Ville et le Ministère ont mis sur pied un programme d'aide financière à la restauration des maisons patrimoniales d'Arvida doté d'un fonds de subvention de quatre cent mille dollars (400 000 $). La Ville a poursuivi seule avec un programme doté d'un fonds de subvention qui a atteint aujourd'hui sept cent cinquante mille dollars (750 000 $).

À ce jour, les programmes de subvention ont permis de réaliser plus de soixante (60) projets dans le quartier historique Sainte-Thérèse. Ces efforts et l'engagement de la Ville de Saguenay, qui traduisent aussi la détermination des citoyens dont elle s'est faite le partenaire dans la protection, la valorisation et la transmission du patrimoine ont d'ailleurs été reconnus par les autorités québécoises et canadiennes.

En 2011, l'Ordre des architectes du Québec a dédié son prix Thomas Baillairgé pour souligner les efforts des citoyens et de la Ville de Saguenay dans la promotion et la conservation du patrimoine architectural et urbain d'Arvida.

En 2012, la Fiducie nationale du Canada a décerné le prix du Prince de Galles à la Ville de Saguenay et aux citoyens d'Arvida pour leur leadership en matière de conservation du patrimoine. La Ville a remplacé la signalisation des rues du centre-ville et du quartier Sainte-Thérèse par le concept de signalisation dessiné par Alcan en 1954. Elle a aussi réinstallé les enseignes d'entrée de ville que l'on peut voir sur les boulevard Mellon et Saguenay.

La croix d'aluminium qui a été donnée aux citoyens d'Arvida par Alcan pour souligner le 25e anniversaire de la Cité a été restaurée. Son éclairage multicolore a été remis en fonction, au bonheur des citoyens. Le parc Monseigneur-Joseph-Lévesque a lui aussi été restauré selon le plan original tracé en 1946 par l'architecte paysagiste Frédérick G. Todd. La restauration de l'ancien marché d'Arvida, bâtiment fort du centre-ville, est complétée. La future bibliothèque municipale est en train d'aménager les locaux et l'ouverture est prévue pour décembre prochain.

Tout récemment, Rio Tinto et la Ville annonçaient la création d'une fiducie pour le patrimoine de l'industrie de l'aluminium d'Arvida. Pour preuve de son engagement et de son appui, Rio Tinto contribue financièrement à la création de cette fiducie.

Arvida est un chef d'oeuvre du génie créateur humain, par son urbanisme, son architecture et ses infrastructures industrielles qui ont ainsi eu un impact déterminant dans l'histoire du monde au 20e siècle. Elle a aussi marqué l'histoire de l'industrialisation et celle du Québec. Elle constitue un exemple notable de l'utilisation des ressources naturelles, plus particulièrement de l'hydroélectricité qui a engendré le Québec moderne. En fait, ce patrimoine d'une valeur universelle exceptionnelle ne pouvait voir le jour qu'au Québec. Il compte parmi les patrimoines les plus précieux des Québécois.

Le dossier de la demande de déclaration déposée par la Ville de Saguenay a ainsi fait valoir que la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de cet ensemble urbanistique et architectural ainsi que de son histoire présentent un intérêt public déterminant. Le dossier que nous avons déposé a fait la démonstration de ce que cet intérêt repose à la fois sur l'urbanisme moderne d'Arvida, sur son habitat ouvrier diversifié et égalitaire, sur l'architecture de ses bâtiments institutionnels, sur le chantier de construction de la ville construite en cent trente-cinq (135) jours et sur la contribution historique d'Arvida à l'histoire du Québec, du Canada et du monde.

La demande de déclaration faite par la Ville de Saguenay a été déposée avec l'appui explicite et enthousiaste du Comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida, de la Corporation du centre-ville d'Arvida, du Comité des citoyens pour la valorisation du patrimoine d'Arvida, de la Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, du Centre historique Sir-William-Price, du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida et de Rio Tinto.

La Ville de Saguenay considère ces appuis comme autant de fondement de l'opportunité et de la pertinence de la déclaration du site patrimonial d'Arvida dont elle s'est faite le promoteur.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Si vous permettez, juste une petite question pas très technique, mais quand même, vous avez évoqué abondamment le Comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida puis, en fin de présentation, vous nous avez parlé du Comité des citoyens pour la valorisation d'Arvida. Je comprends que ce sont deux comités différents, est-ce que ces deux comités-là travaillent ensemble? Et le fond de ma question, finalement, c'est : Comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida, la journée où la reconnaissance est acquise, qu'est-ce qui arrive de ce comité-là? Est-ce qu'il va se muter en un comité de valorisation permanent ou quoi?

J'aimerais vous entendre sur la suite des choses.

Mme JOSÉE NÉRON :

Monsieur Lefebvre, comme je viens d'être assermentée lundi soir, c'est-à-dire il y a trois jours, je vais demander à monsieur Carl Dufour de bien vouloir répondre à vos questions, je suis sûre qu'il va pouvoir tout vous donner l'information.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Monsieur Dufour? Merci, Madame la mairesse.

M. CARL DUFOUR :

Donc, pour répondre à votre question, évidemment le Comité organisateur pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida, qui est le CORPA, c'est une table multipartite, il y a différents intervenants sur cette table-là, dont le président du comité citoyen qui siège aussi. Donc, effectivement, c'est deux comités qui travaillent ensemble conjointement.

Et puis pour le deuxième volet de votre question, effectivement, ce comité-là, même si on avait demain matin cette déclaration du site patrimonial, va continuer encore parce qu'on a des objectifs futurs encore à rencontrer, dont d'être sur la liste indicative au mois de décembre par Parcs Canada puis, naturellement, une fois qu'on est sur la liste, éventuellement on va travailler encore, je dirais qu'on va mettre les bouchées doubles encore pour avoir l'ascension à l'UNESCO un jour.

PRÉSENTATION DE M. CARL DUFOUR
CONSEILLER MUNICIPAL

LE PRÉSIDENT :

Merci. D'autre part, Monsieur Dufour, je pense que vous vouliez présenter aussi? Bon, bien, puisque vous êtes déjà installé...

M. CARL DUFOUR :

Si vous me le permettez.

LE PRÉSIDENT :

On va vous entendre tout de suite.

M. CARL DUFOUR :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. CARL DUFOUR :

Donc, Monsieur le président, Monsieur Lefebvre, membres du Conseil du patrimoine culturel, bienvenue à Saguenay, bienvenue chez moi à Arvida, c'est ma ville natale. J'ai quarante-neuf (49) ans puis je suis ici depuis la première journée, donc ça me fait plaisir de vous accueillir chez nous.

Donc, à titre de conseiller municipal du district numéro 5 et de membre du Comité exécutif de Ville de Saguenay, je souhaite vous exprimer toute l'importance que j'accorde à la reconnaissance patrimoniale d'Arvida. Tout le chemin parcouru vers la reconnaissance patrimoniale d'Arvida est le fruit d'un travail acharné depuis le milieu des années 90. Les acteurs au centre de cette oeuvre de mise en valeur sont largement supportés en coulisse par des dizaines de citoyens qui sont convaincus et dévoués à leur manière pour la cause d'Arvida.

En effet, mon implication en politique municipale depuis huit ans m'a permis de mesurer l'enthousiasme et la fierté des Arvidiens dans cette démarche de reconnaissance, et sans leur

engagement passionné dans l'ensemble de ce processus, je suis convaincu que nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Grâce aux efforts combinés d'experts, d'élus, de résidents, des commerçants et, naturellement, de notre partenaire industriel majeur, j'ai la profonde conviction qu'Arvida mérite d'être déclarée comme treizième (13e) site patrimonial du Québec et même que le portrait patrimonial du Québec n'est pas complet sans Arvida.

Dans ce groupe d'exemples exceptionnels de conservation que sont les sites patrimoniaux déclarés, le site d'Arvida deviendra le premier représentant du patrimoine industriel et urbain moderne dans tout ce qu'il y a de mieux planifié et réussi en termes de qualités urbanistique, architecturale et paysagère.

Il sera le premier porteur de l'histoire de l'effort de guerre canadien déployé lors du second conflit mondial – parce qu'on se rappelle, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'aluminium qui a été produit lors de la Seconde Guerre mondiale a été distribuée aux alliés pour la fabrication, entre autres, d'avions –, mais surtout, il figurera aussi fièrement que les citoyens qui en font partie et qui sont les héritiers d'un patrimoine transmis et approprié. Ce dernier argument ne doit pas être perçu comme convenu et prévisible de la part d'un politicien parlant du patrimoine.

Effectivement, non, c'est celui aussi du concitoyen qui peut vous assurer que les gens vivant ici portent toujours en eux l'art de vivre originel d'Arvida. Vous avez vu des témoignages un petit peu tantôt, les gens qui se sont exprimés. Vous savez, ce qui a été difficile pour ces gens-là, pour les plus âgés, c'est la fusion de 1975. Quand on se rappelle l'histoire, c'est une fusion qui a été faite avec Jonquière-Kénogami, puis encore là, je faisais du porte-à-porte dans mes dernières élections, puis les gens me mentionnaient avec fierté, quand je leur disais que je voulais, comme dossier, protéger le secteur Arvida, on me mentionnait : oui, c'est vrai, Arvida est à l'UNESCO. Donc, déjà là, dans l'imaginaire des gens, Arvida pour eux avait une notion très, très... de fierté, une appartenance qu'ils ne se voyaient pas ailleurs.

Donc, les éléments de cette microsociété née il y a quatre-vingt-onze (91) ans et qui font la magie d'une époque habitent toujours plusieurs cœurs comme une flamme. Ceux en qui elle brûle tiennent à la garder vivante et savent, par conséquent, l'importance de la conservation de la trame urbaine, des maisons, commerces, industries, institutions et de l'aménagement paysager.

À titre de conseiller du secteur, j'oeuvre déjà à cet effet depuis quelques années à un plan de foresterie urbaine dans l'esprit de continuité avec les valeurs de la planification des années 20. Une vaste opération de coupe et de plantation était en cours avant même l'avis de déclaration de juillet dernier, et a permis le remplacement d'environ cinq cents (500) arbres, donc plusieurs essences : l'érable rouge, les chênes, les tilleuls d'Amérique, qui sont résistants à la maladie, sont

parmi les essences indigènes qui assurent désormais le relai de nos arbres, malheureusement de nos arbres qui ont été malades, qui ont été décimés par la maladie hollandaise de l'orme et les saules qui étaient là depuis les tout débuts qui sont arrivés en fin de vie. Ça, naturellement, c'est pour le grand bonheur des yeux des passants et résidents.

Arvida conserve sa marque distinctive sur le plan des aménagements et nourrit toujours la fierté de ses habitants.

Par ailleurs, si de nombreux citoyens sont convaincus qu'Arvida est déjà inscrite au patrimoine mondial, c'est parce que cette reconnaissance n'est que la suite logique de la reconnaissance internationale et de l'intégration au réseau planétaire auquel l'histoire d'Arvida les a accoutumés.

Pour les citoyens d'Arvida, la déclaration du site patrimonial d'Arvida est une étape cruciale dans le partenariat qu'ils souhaitent nouer avec le gouvernement du Québec en faveur de la protection du patrimoine dont ils ont été, pendant tout ce temps, les mandataires. Il s'agit aussi évidemment d'une reconnaissance majeure et incontournable dans leur désir de voir Arvida inscrite sur la liste du patrimoine mondial.

La déclaration par le gouvernement du site patrimonial d'Arvida constitue un levier important dans la continuité du développement économique, social, touristique et historique d'Arvida. Près de huit cents (800) propriétaires de bâtiments compris dans le site patrimonial d'Arvida sont conscients du privilège qui leur est accordé, tout autant que des obligations qui y sont rattachées. Ce sont eux, pour un grand nombre, qui ont préservé ce patrimoine jusqu'à nous, parfois contre vents et marrées.

Par conséquent, ils sont prêts à faire les efforts nécessaires à la bonne conservation des valeurs d'origine par leur contribution personnelle au profit de la communauté. Ils l'ont déjà démontré à de nombreuses reprises. La protection du patrimoine arrive en tête de file dans mes promesses électorales que j'avais faites en 2009. C'est une des raisons, encore aujourd'hui, avec le travail des huit dernières années – donc, j'ai eu une réélection à soixante-dix-sept pour cent (77 %) des voix et un taux de participation, ici, dans mon secteur, à soixante-trois pour cent (63 %), ce qui est quand même exceptionnel puisque c'est rare qu'au Québec – en tout cas, moi, j'en ai vu peu – que des politiciens vont se faire élire parce qu'ils vont promouvoir la conservation et la transmission du patrimoine.

Dans la recette du succès du patrimoine d'Arvida, ce sens du bien collectif que partagent les Arvidiens est pour moi l'ingrédient clé qui non seulement assurera la conservation des valeurs patrimoniales du site, mais aussi, et surtout, permettra la mise en valeur et la diffusion d'une histoire et d'une identité dont tous les Québécois peuvent être fiers.

Pour les résidents et commerçants du secteur, pour Rio Tinto, tout comme pour les Arvidiens d'origine ou de coeur qui n'habitent pas le site, la déclaration par le gouvernement du Québec du site patrimonial d'Arvida est un incontournable, une étape logique et attendue dans sa grande marche vers la reconnaissance patrimoniale qu'on lui doit et à laquelle ils travaillent depuis si longtemps.

En ce sens, je souhaite et m'attends à ce que le plan de conservation dressant les orientations des interventions sur le site donne à Arvida une image de plus en plus fidèle à ses valeurs d'origine et il contribue à en faire non pas une ville musée, mais bien un milieu de vie aussi porteur et aussi rassembleur qu'il a été dans son histoire.

Pour terminer, je tiens vraiment sincèrement à remercier encore tous les citoyens et citoyennes qui ont appuyé ce dossier-là lors de mes huit dernières années et encore plus ceux qui ont réussi à garder la flamme pendant les trente (30) dernières années; parce que si ces gens-là n'avaient pas été là, aujourd'hui, même si politiquement on veut faire avancer les choses dans ce type de créneau-là, si je n'avais pas l'aide des citoyens ici, on ne serait pas ici. Donc, je tiens encore une fois à les remercier sincèrement parce que c'est grâce à eux si on en est rendu là aujourd'hui.

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je pense que mes collègues souhaiteraient rebondir sur vos propos. Madame Ruiz?

Mme JULIE RUIZ :

Oui, si vous pouviez reprendre le micro, j'aurais une petite question à vous poser. On a vu notamment dans la présentation du Ministère que la délimitation du site qui avait été proposée initialement par la Ville est différente de celle qui est proposée par le Ministère. Donc, j'aimerais savoir, est-ce que vous êtes à l'aise avec la nouvelle délimitation proposée?

M. CARL DUFOUR :

Moi, je n'ai aucun problème avec ça puisque, naturellement, il y a une partie qui est naturelle, qui borde le ruisseau, et puis naturellement, le centre-ville, on a déjà un plan d'interprétation et d'intégration architecturale – excusez, ça, c'est dur à dire – on a un plan de protection pour le centre-ville, donc la Ville, déjà là, avec les propriétaires de ces bâtiments-là au niveau du centre-ville ont déjà légiféré au niveau d'une réglementation pour la protection aussi de leur bâtiment. Donc, je suis très à l'aise avec ça aussi.

Mme JULIE RUIZ :

O.K. Et est-ce que selon vous, il y aurait d'autres quartiers qui mériteraient d'être inclus dans un site patrimonial, même s'ils ne touchent pas au quartier Sainte-Thérèse?

M. CARL DUFOUR :

Naturellement, tout le quartier Sainte-Thérèse, en grande partie va être à l'intérieur. Peut-être que dans le futur, il faudrait regarder, là, peut-être une section de Saint-Philippe, Saint-Mathias. Ça a été dans une autre époque, par contre, oui, ça devient un intérêt aussi important pour les Arvidiens parce qu'Arvida est la fierté des – quand on parle des gens d'Arvida, ce ne sont pas juste les gens de Sainte-Thérèse, naturellement, c'est près de pas loin de vingt mille (20 000) électeurs qui demeurent dans les deux parties de secteur. Moi, j'ai le district 5, mon confrère est dans le district 6, donc ce n'est pas loin de vingt mille (20 000) gens qui demeurent dans le secteur Arvida puis oui, peut-être dans un avenir, il faudrait regarder si on peut agrandir ce périmètre-là.

LE PRÉSIDENT :

Sur cette question, vous savez, je mentionnais tout à l'heure que dans le questionnaire en ligne, il y avait eu deux cent cinquante (250) ou à peu près répondants et plusieurs personnes ont mentionné la pertinence d'inclure dans le site patrimonial les quartiers que vous mentionnez, à savoir Saint-Jacques, Saint-Mathias et puis...

M. CARL DUFOUR :

Saint-Philippe.

LE PRÉSIDENT :

... Saint-Philippe, c'est ça. Là-dessus, qu'est-ce que vous en pensez? Parce que j'ai compris que vous dites, il y aurait lieu de voir peut-être dans l'avenir, si. Je veux juste qu'on considère vraiment bien comment ça fonctionne, la déclaration d'un site patrimonial. C'est que si on devait élargir – et là, je regarde monsieur Pineault, peut-être qu'il pourrait me corriger si je me trompe –, mais s'il y a une déclaration d'un site patrimonial, disons, le 1er mai, supposons, qui comprend un territoire donné et que, par la suite, on veut élargir ce territoire-là, c'est comme repartir à zéro, là. On recommence tout le processus.

Tandis que si on veut retrancher une partie de territoire, bien, là, il n'y a pas nécessité, je pense, de recommencer le décret. Mais ajouter, c'est comme faire un nouveau site patrimonial. Alors, s'il y avait – je suis très content que vous posiez cette questions-là, elle est soulevée par

plusieurs personnes dans le questionnaire en ligne, et puis j'aimerais vraiment vous entendre puis entendre les autres personnes là-dessus sur la pertinence d'inclure ou de ne pas inclure ces quartiers-là, parce que si la conclusion était que oui, il y a pertinence de les inclure, bien, je pense qu'il faudrait le faire maintenant.

M. CARL DUFOUR :

Écoutez, pour l'instant, si je peux répondre à cette question-là, je ne voudrais pas m'étirer trop, mais naturellement le berceau d'Arvida, quand je parle de berceau c'est vraiment le quartier Sainte-Thérèse, le noyau est Sainte-Thérèse. Ce que je voulais dire c'est que Saint-Jacques, Saint-Mathias, Saint-Philippe ont aussi un intérêt dans l'histoire arvidienne, mais je pense qu'il faut vraiment se consacrer pour l'instant, parce que si on décide d'aller dans un plus grand, vaste territoire, naturellement, ça implique encore... monétairement, ça implique de l'argent puis naturellement, les dossiers, là, il ne faut plus que ça grandisse parce que là, on passe de... on est à sept cent trente-trois (733) maisons, puis mettons qu'on double ou on triple, là...

LE PRÉSIDENT :

Il y a des conséquences.

M. CARL DUFOUR :

Il y a des conséquences, c'est sûr. Mais pour l'instant, moi, dans ce qu'on travaille avec le comité – puis ça, c'était unanime – c'était le berceau d'Arvida présentement, c'était le noyau où tout a débuté. Donc, pour l'instant, je me freinerais à ça.

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup.

M. RENÉ BOUCHARD :

Bonjour, Monsieur Dufour. Alors, écoutez, si les élus d'Arvida et de Saguenay sont les porte-paroles et la voix des citoyens, je dois vous dire que les cris du coeur entendus ce soir sont assez remarquables et je tiens à vous en féliciter parce que c'est quand même assez impressionnant ce que l'on a entendu par la voix de votre mairesse et par votre voix et, vraiment, je tiens, à travers vous, à féliciter aussi les citoyens pour cet engagement.

Cependant, il y a un point qui a été souligné, mais qu'on n'a pas abordé concrètement, l'importance de ce projet d'Arvida est liée aussi, on l'a dit, madame Morisset l'a bien dit, est liée à

l'importance aussi de l'usine. Alors, on a entendu des voix qui se sont préoccupées de l'inclusion de l'usine, de certaines parties de l'usine, et j'aimerais donc qu'on puisse aussi vous entendre à ce sujet ce soir, s'il vous plaît.

M. CARL DUFOUR :

Écoutez, ça, c'est un dossier aussi que.... on en a discuté sur le Comité pour la reconnaissance. Naturellement, on ne voyait pas l'importance d'intégrer l'usine, les parties d'usine parce que c'est de l'économie quand même, puis là, on est dans des phases pour repartir beaucoup l'AP60. Donc, il y a des investissements majeurs qui s'en viennent. Pas de l'inclure naturellement, mais de le travailler de façon parallèle avec les gens de Rio Tinto. Déjà, des discussions sont engagées pour essayer de préserver des morceaux d'usine ou des parties d'usine qui sont importantes parce que de plus en plus, encore ici, ce qu'on voit puis on ne l'avait pas par le passé, Rio Tinto s'implique.

Maintenant, on est capables d'avoir des visites d'usine, de la vieille partie de l'usine, puis je pense que c'est les parties qui sont importantes à préserver et puis à présenter aux gens. Ces gens-là sont bien conscients, on travaille là-dessus, ça ne se fera pas non plus demain matin, mais ils sont conscients de ça qu'ils font partie de l'histoire puis oui, effectivement, c'est en discussion puis on espère de trouver un bon compromis dans tout ça.

M. RENÉ BOUCHARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

MME SARAH JEANNE LEMIEUX
SOCIÉTÉ HISTORIQUE SAGUENAY

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais madame Sarah Jeanne Lemieux, s'il vous plaît, de la Société historique du Saguenay, à nous dire quelques mots. Bonsoir!

Mme SARAH JEANNE LEMIEUX :

Bonsoir, Monsieur le président, membre du Conseil. D'abord, je tiens à vous remercier de nous avoir invités, la Société historique du Saguenay, à venir nous exprimer sur la question de la reconnaissance patrimoniale du site d'Arvida.

Alors, moi, je suis ici en tant qu'archiviste de la Société historique du Saguenay, qui est également membre du Comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida. La Société historique du Saguenay a pour mission d'acquérir, de conserver, de diffuser et de rendre accessibles les archives privées utiles à la connaissance de la population établie sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord du Saguenay. Mais je dois dire qu'en tant que fière résidente du quartier Sainte-Thérèse, je suis également ici par intérêt personnel.

Pour toutes les raisons qui ont précédemment été expliquées, la Société historique du Saguenay reconnaît la valeur universelle du site d'Arvida sur le plan de l'urbanisme et de l'architecture, mais également au niveau de la qualité de vie.

Le site d'Arvida constitue un patrimoine d'exception; ça, c'est indéniable pour nous, mais nous tenons également à attirer votre attention sur le fait que ce patrimoine est indissociable des documents d'archives qui permettent de comprendre l'importance d'Arvida, qui permettent aussi de documenter le site et de le mettre en valeur, que ce soit par des expositions, des circuits patrimoniaux sur le territoire ou tout autre type de mise en valeur.

Ce patrimoine documentaire est conservé principalement à quatre endroits sur le territoire : l'usine Alcan, aujourd'hui Rio Tinto, où les archives sont protégées au sein de l'organisation, même si elles sont malheureusement inaccessibles dans le moment. Les syndicats aussi sont les créateurs de fonds d'archives importants, car ils témoignent de la relation des travailleurs avec l'entreprise et de l'évolution des conditions de travail.

À titre d'exemple, on peut nommer le Syndicat national des employés de l'aluminium à Arvida, dont les archives se retrouvent à l'Institut pour l'histoire de l'aluminium à l'UQAC. La Ville de Saguenay qui possède les plans architecturaux et d'urbanisme datant des débuts d'Arvida, ainsi que les fonds historiques des villes d'Arvida et de Jonquière, suite aux fusions de 1975 et 2002.

Enfin, à la Société historique du Saguenay, nous conservons de nombreux fonds d'archives se rapportant au site d'Arvida, notamment le fonds du journal Le Lingot qui nous a été cédé sur plus de vingt (20) ans. Nous avons des documents textuels, des photographies, des vidéos, des enregistrements sonores d'une qualité exceptionnelle.

Parmi ces archives qui font partie intégrante de l'héritage d'Arvida, nous conservons des documents précieux, comme par exemple le célèbre journal L'Arvidian ou encore d'autres documents qui comportent des informations inédites sur le début de la construction en 1925 de la ville d'Arvida.

Nous mettons un point d'honneur à poursuivre notre mission d'acquisition de différents documents d'archives provenant de l'usine, mais aussi des familles, des entreprises, des différents acteurs contribuant à la vie culturelle, communautaire et sportive, active et passée. Il est également essentiel de conserver cet héritage important dans un lieu sécuritaire aux conditions optimales et de traiter ces archives de façon professionnelle afin d'en assurer l'accessibilité aux chercheurs et à l'ensemble de la population du territoire.

Nous faisons tout ça dans le but de pérennité pour participer à la compréhension du passé et à la mise en valeur de l'histoire. Nous sommes, à la Société historique du Saguenay, fiers d'appuyer la démarche de reconnaissance patrimoniale du site d'Arvida.

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Attendez. Est-ce que vous avez un centre d'interprétation?

Mme SARAH JEANNE LEMIEUX :

Non, nous, c'est vraiment un centre d'archives.

LE PRÉSIDENT :

O.K., puis est-ce qu'il y en a un centre d'interprétation?

M. GUILLAUME GAGNON (hors micro) :

[...] et la mise en valeur des patrimoines historiques, architecturales, urbanistiques et industriels de l'arrondissement. Donc, récemment, on a mis en marche un volet spécialement pour Arvida, à la demande du COPRA où on siège également.

LE PRÉSIDENT :

Bien.

M. GUILLAUME GAGNON (**hors micro**) :

Et on travaille avec la population, bien entendu, et des témoignages comme tout à l'heure où on demandait s'il y a des gens intéressés par l'histoire puis les artéfacts, il y a évidemment des organismes – excusez-moi, c'est un peu gênant – sur le territoire, comme la Société historique qui peut s'occuper de la documentation, il y a le Centre d'histoire également Sir-William-Price, son histoire est là, qui peut s'occuper de récolter des témoignages, des objets, des photographies et, bien sûr, la fiducie nouvellement formée par Rio Tinto et la Ville de Saguenay pour récolter des objets.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends que vous pourriez éventuellement être un acteur clé dans la valorisation du site patrimonial puis de...

M. GUILLAUME GAGNON (**hors micro**) :

Tout à fait. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci.

M. GUILLAUME GAGNON (**hors micro**) :

C'est le même objectif.

M. TERRY LOUCKS

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Terry Loucks est-il ici?

M. TERRY LOUCKS :

Bon, je commence. On récolte ce que l'on sème et ce que l'on aime. Bonsoir, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Monsieur Lefebvre et votre comité, bienvenue dans ma ville natale, Arvida. Je suis né ici en 1948, alors j'ai beaucoup d'histoire à vous raconter, mais étant donné que

vous m'avez donné dix minutes, je vais vous transmettre tous ces documents par après et on fera des entrevues en privé.

Mon nom est Terry Loucks, prononcé « Lowcks », comme dans la bière Dow. Vous vous souvenez de la bière qui tue?

LE PRÉSIDENT :

Absolument.

M. TERRY LOUCKS :

Je suis un fier ambassadeur d'Arvida également, qui joue mon rôle avec fierté, énergie, persévérance et passion. M'enfilant sept heures de route aujourd'hui à mes frais à partir de Magog pour venir participer à ces rencontres de Ville Saguenay et à votre invitation ce soir, il me fait plaisir de m'y exprimer.

Pour moi, et tant d'autres que je connais qui ont travaillé ici à Arvida, je suis Arvidien, je suis un petit gars anglophone de la rue Raven Road dans la paroisse historique, internationale et démocratique de la paroisse Sainte-Thérèse. Il faut absolument ramener ces noms de rues originales et historiques. Je commence juste à vous dire : s'il vous plaît, un jour, parlez à vos collègues à la toponomie.

Ce soir, je parle au nom des vivants et des morts, c'est le patrimoine humain d'Arvida. Des centaines et centaines de familles de l'Alcan, ces hommes, ces femmes, ces trois douzaines de nationalités différentes dont moi, qui sont venues s'installer à Arvida le siècle passé pour y vivre leurs meilleures années de leur vie, s'attachant profondément à Arvida, travaillant avec force et amour pour faire de l'Alcan cette compagnie reconnue mondialement dans une soixantaine de pays à travers le monde. C'est presque un tiers du globe. C'est quand même incroyable.

Je nomme comme mes parents, Ford et Helen Loucks, arrivant ici en 1942, en pleine guerre, de l'Ontario, pour s'établir ici pendant trente-cinq (35) ans. J'ai débuté en mentionnant le mot Dow, de la bière Dow, je pense à l'histoire d'Arvida, le patrimoine humain et même les esprits Davis qui sont encore ici parmi nous. Aujourd'hui, vous savez, par synchronicité, le 16 novembre – vous avez bien choisi la date – c'est la date anniversaire du décès du fondateur Arthur Vining Davis survenu le 16 novembre 1962, déjà il y a cinquante-cinq (55) ans.

Il avait quatre-vingt-quinze (95) ans passés, il est mort un des hommes les plus riches et discrets des États-Unis d'Amérique. La semaine dernière, à mon invitation, son grand-neveu, Dow Davis – Dow Davis – un grand homme aussi, humble et humain, nous a généreusement rendu

visite et a été accueilli comme royauté, grâce aux Arvidiens et Arvidiennes, partout où il passait, même à son propre étonnement. Il m'a immédiatement fait parvenir un document après son passage, lui qui est maintenant aussi un fier ambassadeur international d'Arvida à Cape Cod aux États-Unis, pour votre consultation publique ce soir.

Si vous me permettez de vous lire un extrait que j'ai traduit pour lui, je le dépose ensuite avec honneur et en son nom et de sa plume. C'est intitulé : « Arvida, beaucoup plus qu'une ville – Much more than a Company Town. »

Il y a environ cent ans, Arthur Vining Davis, le PDG de Alcoa, a eu une vision – je pense toujours à Walt Disney aussi, là –; à cette période, le monde commençait à se rendre compte de l'importance du rôle de l'aluminium dans leur vie. À cause du procédé de manufacture, la production d'aluminium requiert une importante quantité d'énergie. La région du Saguenay avait le potentiel énergétique pour une usine d'aluminium. Ainsi, la vision de monsieur Davis s'est rapidement concrétisée.

Arvida a été beaucoup plus qu'une usine d'aluminium; cela a été l'établissement d'une communauté internationale. Des maisons, des églises, des écoles, des parcs divers ont été construits pour les nombreux travailleurs requis par l'usine. Plusieurs centaines de maisons, dont cent vingt-cinq (125) formes différentes ont été construites pour les travailleurs, certains rappelant les styles et formes des maisons des pays des travailleurs immigrés d'une trentaine de nationalités. Ce soir, j'ai entendu trente-sept (37).

Le bauxite et l'alumine, nécessaires au procédé de transformation, étaient importés d'Afrique, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud et créaient du travail pour toute la région et le monde au complet. La Deuxième Guerre mondiale a demandé beaucoup de production d'aluminium et Arvida s'est développée et est devenue la plus grande aluminerie du monde, un apport important à l'effort de guerre.

Cet historique a donné quelque chose d'unique ici, qui perdure jusqu'à aujourd'hui. La communauté continue de croire en cet organisme qui a vu le jour dans les années 20; Alcoa est devenue Alcan. Et la ville est devenue une vraie ville mature, propriété de ses citoyens, démontrant, de ce fait, l'esprit québécois et canadien.

En 1959, la rien Elizabeth II est venue à Arvida – Dow Davis était là au manoir du Saguenay à seize (16) ans – lui reconnaissant le rôle vital joué au cours des années, comme membre important du Commonwealth. Son rôle stratégique et primordial pendant la Deuxième Guerre mondial et l'esprit de ses citoyens.

Dow écrit : Lors de ma visite de la ville dernièrement, chacun peut y ressentir l'esprit et l'attachement, soit à l'aluminerie, aux écoles ou autres OSBL, sans oublier les femmes, pendant l'effort de guerre, travaillant à l'usine alors que les vétérans servaient le pays. Aujourd'hui est une ville et encore plus. Les gens sont fiers de se dire : je suis Arvidien. C'est une communauté vraie dans un monde souvent artificiel, qui mérite amplement sa désignation comme treizième (13e) site patrimonial au Québec et, éventuellement, sur la liste fédérale pour l'UNESCO.

C'est signé de monsieur Dow Davis, le grand-neveu d'Arthur Vining Davis et en dessous de son nom, il fait un peu de généalogie. Pour les gens qui ne sont pas au courant, c'est sûr que Dow est maintenant PDG des fondations Arthur Vining Davis qui ont donné, depuis soixante-cinq (65) ans, trois cent millions (300 M) à deux mille sept cents (2 700) heureux élus. Autrement dit, il est le grand-neveu de Arthur Vining Davis, il est le petit-fils d'Edward K. Davis, qui était aussi PDG de l'Alcan Aluminum, et c'est le fils de Nathaniel Davis, qui est devenu PDG de l'Alcan à l'âge de trente-deux (32) ans.

Si jamais vous avez l'intention de payer un buste en bronze coulé à Inverness, je vous suggère d'en faire un avec trois têtes; pas seulement Arthur, mais également son jeune frère, treize (13) ans plus jeune, Edward, et bien entendu le fils d'Edward, Nathaniel Davis, qui ont géré l'Alcan au Canada et qui ont fait les années de gloire de la ville d'Arvida.

Récemment, j'ai rencontré un ancien employé de l'Alcan qui se rappelait l'initiation des nouveaux employés – très intéressant – : un voyage en autobus, tous ensemble de Montréal à Arvida pour leur montrer fièrement la capitale mondiale de l'aluminium. Incroyable.

Arvida est une ville d'une grande valeur qui doit absolument être préservée et reconnue par tous les divers paliers gouvernementaux. On a parlé des valeurs historiques, archéologiques, emblématiques, scientifiques, ethnologiques, technologiques, sans oublier sa valeur d'urbanisme artistique, les paysages, ses succès d'affaires et, non le moindre, son patrimoine humain qui a permis la création de tout ça dans des conditions incroyables.

Mon père travaillait à Shipshaw, ils ont construit ça à moins quarante (- 40), en dix-huit (18) mois, sous le budget et sous l'échéancier. C'est quand même des faits d'histoire incroyables.

Le centenaire d'Arvida s'en vient vite, en 2026, ce serait très agréable d'avoir Arvida déjà le treizième (13e) site patrimonial au Québec. Regardant le passé, me souvenant en écrivant ceci, je réalise à quel point j'ai été choyé et combien mon enfance ici à Arvida a été unique et exceptionnelle, comme nulle part ailleurs.

Les expériences qui vous forment comme enfant deviennent les fondations de votre perception de vous-même et de votre ouverture sur la vie. Je connais tellement d'histoires de

succès de gens nés à Arvida, des doctorats, des récipiendaires de l'Ordre du Canada, des gens qui sont devenus des sommités mondiales dans leur domaine.

On raconte qu'Arvida, avec ses écoles catholiques et protestantes, dans le temps, c'était comme un grand collège privé, tellement que la qualité de l'enseignement était reconnue et bonne partout à travers la ville.

Alors, je termine. J'ai parlé pour Davis, j'ai parlé aussi un peu pour moi, mais je suis sûr que je parle pour beaucoup d'autres à travers le monde. Je peux juste vous dire que : « Arvida, nous voici! » C'était une chanson des Jaguars en 1963. « Arvida, je me souviens! » C'était sur ma plaque de char. Arvida, je t'aime! J'appuie Arvida! Je suis Arvidien! Et, Monsieur, je suis épanoui!

Aujourd'hui aussi, c'est une autre journée de l'UNESCO que je suis de très proche, c'est la journée mondiale de la philosophie. Ils ont marqué sur leur site : « Pensez souvent, pensez avec critique, pensez avec un esprit indépendant », et je rajoute : « Pensez Arvida. » J'espère que je vous ai influencés.

J'ai tous ces documents-là que je vais vous remettre après, incluant la brochure de monsieur Davis qui veut absolument que je vous le transfère.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci beaucoup. C'est un excellent conseil, ça, que de penser avec critique. Si on pensait, pour les quelques minutes qu'il nous reste, si on essayait de penser avec critique, si on se faisait l'avocat du diable un petit peu, est-ce qu'il y a des éléments dans ce qui vous est présenté qui pourraient être améliorés, modifiés ou si tout est parfait puis on... j'aimerais ça vous entendre là-dessus.

On a invoqué, par exemple – je vais vous donner trois sujets qui sont revenus plus ou moins dans la conversation ce soir, mais qui sont revenus systématiquement et très souvent dans les commentaires qu'on a lus dans la consultation en ligne. Il y a la question de l'inclusion d'une partie ou de la totalité de l'usine, ça, c'est revenu dans les... j'aimerais ça, s'il y avait quelqu'un qui avait quelque chose là-dessus à nous dire.

L'autre question qui est revenue souvent c'est l'inclusion ou pas des quartiers Saint-Mathias, Saint-Philippe et puis Saint-Jacques, cette question-là est revenue souvent, et puis aussi, la question de l'inclusion du centre-ville, là, de la partie commerciale. Est-ce qu'il y a, avez-vous des interventions là-dessus, est-ce qu'il y a des opinions à émettre sur ça? Est-ce que quelqu'un a... Oui?

M. PIERRE CHARBONNEAU

M. PIERRE CHARBONNEAU :

Pierre Charbonneau. Bon, pour les éléments que vous venez de mentionner, bon, moi, je trouve que ça va très bien comme ça, je n'ai pas de suggestion en dehors des limites qui sont fixées. Donc, moi, je suis d'emblée avec le processus actuel.

Pour ce qui est de l'aspect industriel, bon, comme ingénieur en entretien en usine, j'ai eu, j'ai été en génie-conseil, j'ai été chez Alcan pour voir qu'est-ce que c'est, avoir vu les installations, et étant donné que c'est dans le domaine de l'aluminium et qu'on n'a pas de musée de l'aluminium ici, je pense que ce serait un « must » d'avoir un aspect industriel par rapport à l'industrie de l'aluminium, qui est la raison d'être d'Arvida, d'ailleurs, et puis mettre ça en valeur, comme on le fait avec les pâtes et papier au niveau des usines de Price à Kénogami ou à travers la région, avec le musée Sir-William-Price, je pense que ce serait un aspect, là, à mettre en valeur. Et si on est capables d'avoir des équipements anciens du milieu industriel, ce serait vraiment extraordinaire, pour en faire un site commémoratif à ce niveau-là.

Donc, avec tout ce qu'il y a d'implication au niveau touristique et au niveau de la valeur historique, aussi du côté patrimonial. Il n'y a pas seulement les résidents, c'est aussi toute l'industrie, les procédés, les équipements, les méthodes, les anciennes méthodes. Donc, ce serait très intéressant, je pense.

_____

M. CLAUDE GUAY

LE PRÉSIDENT :

Merci. D'autres commentaires? Non? Je vous rappelle... oui?

M. CLAUDE GUAY :

C'est fermé ou...

LE PRÉSIDENT :

Non, non, pas du tout, on a toute la soirée.

M. CLAUDE GUAY :

D'accord. En fait, je suis ici comme Arvidien, évidemment, je suis né, j'ai grandi et j'ai eu la chance d'appuyer le projet d'une certaine façon avec le CORPA, avec évidemment les études de madame Morisset et un groupe d'individus également qui fait rayonner le projet un peu partout sur la planète.

On a nommé plus de cinquante (50) personnes, on a plus de cinquante-cinq (55) ambassadeurs, comme monsieur Loucks, comme monsieur Davis, qui sont un peu... qui ont des tribunes, donc ils peuvent appuyer le projet à leur façon, et il y a unanimité, dans le groupe, quant à l'appui au projet. Il y a quelque chose de très, très puissant dans chaque coeur d'Arvidiens ou chaque amoureux d'Arvida ou du projet, parce qu'il ne faut pas nécessairement venir du milieu pour le comprendre et l'appuyer et l'aimer, le chérir et vouloir le poursuivre.

Alors, je vous assure que le groupe qui est là – au début, on était un, deux, trois, quatre... on était fous, on est plusieurs fous, maintenant, mais comme c'est une utopie dans laquelle on vit et qui est réelle, bien, c'est un projet qui se doit, qui mérite d'être porté à votre attention et d'être amené plus loin.

Et puis quant à votre question sur l'usine, et cetera, c'est des points bien précis. Je présume que tout ça ne sera pas dans le béton demain matin, puis qu'il va rester de l'ouverture. Ce que suggère au groupe c'est de garder de l'ouverture parce que tout peut évoluer, évidemment, on est dans un monde en mouvement et puis l'usine, c'est sûrement important, mais est-ce que c'est prioritaire? Il y a des étapes à suivre. Je pense que pour l'instant, ça semble être bien parti, il faut faire confiance aux personnes en place et aux scientifiques, évidemment, en considérant les gens. Parce que derrière tout ça, il y a des humains, il y a des gens, et c'est ce qui compte le plus, je pense.

LE PRÉSIDENT :

Quel est votre nom, Monsieur?

M. CLAUDE GUAY :

Claude Guay.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Guay. Madame Ruiz avait une question.

Mme JULIE RUIZ :

Oui, c'est ça, j'ai une petite question. J'aimerais faire un petit sondage entre vous – puis vous n'êtes pas obligé de répondre si vous n'êtes pas à l'aise –, mais j'aimerais savoir qui, parmi vous, est résident du quartier de Sainte-Thérèse qui est inclus dans le site qui est prévu? O.K.

Alors, ma question va s'adresser à vous puis il n'y a pas de bonnes et de mauvaises réponses. J'aimerais prendre, enfin avoir des indications en fait sur comment vous vivez le site, et pour ça, je vais vous poser une question puis j'aimerais juste que vous répondiez spontanément à la question, la première chose qui vous vient à l'esprit.

Alors, je vous donne une petite mise en contexte. Si demain vous êtes obligé de quitter le quartier, vous n'avez pas le choix, qu'est-ce que vous regretteriez le plus? Oui?

INTERVENANT 1 (hors micro) :

De quitter mon quartier.

Mme JULIE RUIZ :

Non, dans ce quartier-là, c'est quoi l'élément du quartier que vous regretteriez le plus?

INTERVENANTE 2 (hors micro) :

Le manoir Saguenay.

Mme JULIE RUIZ :

O.K.

INTERVENANT 3 (hors micro) :

La qualité de vie.

Mme JULIE RUIZ :

Et elle tient à quoi, cette qualité de vie?

INTERVENANT 3 (hors micro) :

Bien, c'est la beauté du site, la tranquillité, les arbres – Carl en a fait mention tout à l'heure –, mais moi, j'avais sur mon terrain des arbres absolument énormes, trois ormes qu'on a perdus, qui ont été remplacés. Les gens sont relax. On a un parc, puis juste derrière, on va jusqu'au Saguenay, on peut aller courir, faire du vélo, faire de la raquette l'hiver... il y a tout. La qualité de vie, c'est exceptionnel.

INTERVENANT 4 (hors micro) :

C'est loin d'être Montréal, hein? C'est ça que vous voulez dire?

Mme JULIE RUIZ :

Oui, il y a une intervention là-bas, au fond?

INTERVENANTE 5 (hors micro) :

Moi, ce que je regretterais, c'est le fait qu'Arvida c'est plat. Quand on était jeune, on faisait du vélo partout, c'est facilement accessible, tout le monde peut marcher (inaudible). Je trouve que c'est une ville qui est étendue, mais c'est plat. Il y a beaucoup d'arbres. La topographie de la ville, c'est très beau.

Mme JULIE RUIZ :

Il y a d'autres...? Oui, allez-y, Monsieur.

INTERVENANT 6 (hors micro) :

On parle de l'aspect de la tranquillité d'Arvida, c'est dû à une caractéristique architecturale. Lorsqu'ils ont dessiné les rues à Arvida, c'est des dessins, ce sont des rues qui finissent souvent par des courbes, par... c'est un dessin qui fait en sorte que les gens qui ne sont pas familiers au quartier ne viennent pas parce que... et c'est ce qui fait que c'est un quartier tranquille. Donc, on a un milieu de vie qui est vraiment très tranquille. Souvent, des gens viennent chez nous, il faut que je leur explique comment sortir du quartier par la suite. Ça, c'est un élément qui fait partie de la caractéristique d'Arvida, c'est la tranquillité.

Puis on parlait tantôt du sentier, de l'accès aussi, au Saguenay. Il y a des sentiers derrière le manoir, tout l'aspect naturel. Écoutez, moi, je demeure pas loin de là, j'ai cinq minutes de marche à faire, et je me retrouve dans un milieu complètement naturel. J'élève des perdrix, il y a des fois que

je vais courir et j'ai vu... je vois des lièvres. J'élève des perdrix à côté d'un lieu urbain avec des services, je pense que c'est assez exceptionnel.

INTERVENANT 7 (hors micro) :

La ouananiche.

Mme JULIE RUIZ :

La ouananiche.

UN INTERVENANT 8 (hors micro) :

Effectivement, on peut aller pêcher et on peut prendre...

Mme JULIE RUIZ :

Oui, oui. Allez-y, Monsieur.

INTERVENANT 9 (hors micro) :

Pour aller dans ce sens-là, c'est qu'ailleurs, c'est quadrilatère. C'est des rues, c'est monotone; ici, c'est curviligne. Puis la beauté des quartiers, la maturité des arbres, l'architecture des maisons, la beauté des maisons, ça, on ne retrouve pas ça ailleurs. Pour ça, ça crèverait le coeur de partir d'ici pour ça.

Mme JULIE RUIZ :

Oui. Allez-y, Madame.

INTERVENANTE 10 (hors micro) :

C'est le Foyer des loisirs, qui a été la première bibliothèque d'Arvida, puis là, bien, on va en avoir une, pas de (inaudible).

Mme JULIE RUIZ :

Oui. Ça, c'est quelque chose d'important, oui.

INTERVENANT 11 (hors micro) :

Moi, tantôt, on parlait de Sainte-Thérèse. Il y a Saint-Jacques, il faut dire que soixante-dix, quatre-vingts pour cent (70-80 %) des maisons c'est des « Wartime », qu'on appelait dans ce temps-là, des « Wartime ». Des petites maisons de six appartements, quatre appartements. C'est ça que je veux dire, il faudrait inclure au moins Saint-Jacques.

INTERVENANTE 12 (hors micro) :

En tout cas, moi, je trouve que la ville a été faite, a été vraiment conçue de façon conviviale puis... parce que nous autres, nous, on est des nouveaux résidents d'Arvida puis il y a beaucoup de cours qui sont mitoyennes, mais ma fenêtre de cuisine fait face à la fenêtre de cuisine de ma voisine, ce qui fait que dans le temps, bien, certainement quand les messieurs partaient travailler, les dames pouvaient se parler, mais ce qui facilite les contacts humains. Ça fait que ça, c'est des choses que moi, si jamais je quitte Arvida, ce que j'ai retrouvé là qui était nulle part ailleurs, bien, je vais l'avoir perdue, c'est la proximité de mes voisins puis l'entraide puis la particularité pour les gens d'Arvida, ça... tu rentres, puis ça te prend déjà au coeur.

Mme JULIE RUIZ :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Il y a deux interventions ici aussi?

INTERVENANT 13 (hors micro) :

Oui, bien, contrairement à (inaudible) proche de la nature puis en même temps proche du centre-ville. On a accès facile, très, très facile puis un petit centre-ville pas très compliqué. Je sais que, Carl, tu veux le développer, mais fais-nous pas ça trop long.

INTERVENANTE 14 (hors micro) :

Moi, je dis qu'Arvida – je suis née ici – puis on n'a pas besoin de voiture. On peut marcher n'importe où puis on peut trouver tous les services dont on a besoin. Ça fait que disons que... dans la vieille partie, là. C'est certain que les quartiers qui ont été... de l'autre côté des boulevards, c'est une autre histoire, mais chez nous, c'est qu'on peut marcher n'importe où, puis c'est plat.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame?

INTERVENANTE 15 (hors micro) :

Bien, si je peux me permettre, je n'habite pas le quartier Sainte-Thérèse, mais j'habite juste à côté. Juste, juste à côté, puis je peux vous dire que je compte les rares fois dans un mois où je sors d'Arvida. Pour n'importe quoi, que ce soit l'épicerie, mon travail ou l'école, les loisirs, même, on demeure dans le centre-ville ou on va marcher dans les sentiers du Saguenay. C'est rare quand je dis « je monte à Jonquière » tu sais, ça arrive une fois par... deux fois par mois, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur?

INTERVENANT 16 (hors micro) :

Si je peux me permettre aussi, c'est comme madame, je n'habite pas non plus le site patrimonial, mais j'ai cru constater qu'Arvida, malgré que ce soit un secteur considéré comme ancien, là, si on considère tous les développements dans la couronne urbaine, c'est un secteur qui attire les jeunes familles, contrairement à plusieurs secteurs anciens, probablement à cause de toutes les qualités urbanistiques qui ont été évoquées ce soir. Alors, je pense que c'est attirant pour une jeune famille avec des enfants, de venir s'installer à Arvida, pour l'aspect autonomie. On peut tout faire à pied, c'est sécuritaire, et cetera, c'est tranquille, il y a des arbres.

Alors, moi, si j'habitais ici, là, ce qui me ferait le plus de peine, ce serait de perdre le confort familial, si on veut, là, de pouvoir y élever des enfants.

LE PRÉSIDENT :

D'autres commentaires, non? Oui, bonsoir.

M. STEEVE BROWN :

C'était pour un autre point. S'il veut continuer sur la même lancée? Est-ce que c'était sur la même lancée? Vas-y.

INTERVENANT 17 (hors micro) :

Non, bien, en fait, c'est un commentaire et une préoccupation que dénonçait... « Le diable est dans les détails. » Lorsqu'on identifie un territoire pour pouvoir le conserver, on est souvent, on a un dilemme entre la conservation et le changement, et l'évolution. Et moi, lorsque – moi, je suis résident d'Arvida depuis peut-être trente-cinq (35) ans, ou davantage, mais il y a donc plus d'une trentaine d'années, j'ai acheté, on a acheté une maison avec ma conjointe à Arvida, un cottage anglais, une superbe maison, et au fil des ans, on... lorsqu'on a emménagé on était trois, puis au fil des ans, on a élevé quatre enfants dans cette... on a eu des enfants, donc on a élevé quatre enfants dans cette maison-là qui était, somme toute, relativement... les pièces, il y avait beaucoup de pièces. Les pièces étaient petites, on a fait des rénovations à l'intérieur et on a agrandi à deux reprises, si on veut utiliser l'extérieur, donc, pour agrandir cette maison-là. Et je me demande aujourd'hui, si ça aurait été possible ou si ce serait encore possible si, par exemple, si c'était déclaré ou si ce site-là était protégé, et ma préoccupation, ce que je vous demande c'est de vous assurer que la conservation n'empêche pas l'évolution. Et je pense que c'est possible de faire les deux, ensemble.

Moi, j'ai travaillé beaucoup, j'ai une expérience assez, je pense, vaste. J'ai travaillé pour le gouvernement du Québec, j'ai été amené à diriger des opérations pour créer des parcs, créer... réaliser plein de choses et j'ai eu à intervenir à certains moments, dans certains endroits pour qu'on permette l'évolution et que la conservation ne soit pas un empêchement au mode de vie des gens et à l'évolution du mode de vie des gens, tout en reconnaissant l'importance de préserver notre histoire, de préserver notre passé.

LE PRÉSIDENT :

Si vous me permettez un commentaire sur votre commentaire, puis je demanderais à Martin Pineault peut-être d'enchaîner, il y a un élément très important dans ce que vous dites. Le fait de déclarer un site patrimonial ne signifie pas qu'on va mettre le site sous une cloche de verre et l'empêcher d'évoluer, là. Ce n'est pas un musée que l'on fait.

Donc, Martin Pineault nous mentionnait tout à l'heure que parmi les obligations liées au statut de site patrimonial, il y a la nécessité d'obtenir des autorisations préalables du ministre sur différentes choses, comme par exemple les nouvelles constructions, les changements à la structure extérieure, les excavations, ce genre de chose là. Mais par définition, si on doit obtenir une autorisation préalable, c'est donc dire que cette évolution-là, elle est reconnue, tu sais.

Obtenir une autorisation pour faire une nouvelle construction, ça veut dire qu'il y a un processus d'autorisation derrière ça. Donc, une nouvelle construction pourrait certainement être

permise, sauf que probablement qu'on ne permettrait pas n'importe quoi. Il faudrait que ça s'intègre harmonieusement avec son environnement, et ça, ça se fait dans un plan de conservation.

Peut-être que, Martin, si tu voulais élaborer davantage là-dessus, peut-être que... parce qu'effectivement, c'est très important, cette nuance-là. Il ne s'agit de muséifier Arvida, là, loin de là.

M. MARTIN PINEAULT :

Effectivement, comme monsieur Lefebvre l'a mentionné, l'objectif d'un site patrimonial, ce n'est surtout pas de mettre une cloche de verre sur le site. On veut le voir évoluer, mais on veut le voir évoluer correctement. L'outil dont parle monsieur Lefebvre, le plan de conservation, va baliser justement ce type d'intervention. On peut agrandir avec une superficie au sol, une superficie au sol qui est raisonnable, avec des matériaux qui sont harmonieux, avec des volumétries qui sont harmonieuses, donc l'objectif n'est pas d'empêcher l'évolution du site, mais c'est de baliser l'évolution du site.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Merci. Monsieur?

M. STEEVE BOWN

M. STEEVE BROWN :

Bonsoir, Monsieur Lefebvre ainsi qu'à votre comité, merci de vous être déplacés ici. Mon nom est Steeve Brown, je suis le président de la Légion royale canadienne, filiale 209 ici à Arvida. Je suis aussi un membre du CORPA, fier de l'être. Je ne suis pas natif d'ici, mais voilà vingt (20) ans, quand les Forces armées canadiennes m'ont déplacé ici à Bagotville, moi et mon épouse, on a décidé de s'établir ici, dans le quartier Saint-Philippe, mais plus bâti dans les années 70, ce qui représentait plus nos besoins pour nous.

Au fil des années, j'ai quitté, je me suis impliqué dans la Légion et la Légion, vous savez, c'est un site... l'Alcan, à l'époque, lors de la Deuxième Guerre mondiale, on parle de patrimoine, on parle culturel, mais historiquement, Alcan était la seule entreprise au Canada, lors de la Deuxième Guerre mondiale, qui était sécurisée, défendue par les Forces armées canadiennes et c'est important de le rappeler.

D'ailleurs, la Légion est construite présentement sur la rue de La Salle, sur un des trois camps qui étaient servis à l'époque pour héberger les militaires qui patrouillaient les rues d'Arvida.

Nous, à la Légion, on est très impliqués et on croit fermement que ce dossier-là devrait évoluer dans le bon sens, que ça devrait être accordé. La raison est très simple : il y a le côté historique, le côté patrimoine puis moi, en étant un outsider, quelqu'un qui vient de l'extérieur – je viens de Québec – je peux vous dire qu'il n'y a rien de comparable. Québec est une belle ville dans ses vieux murs, vous l'avez accordé, je crois qu'Arvida mérite autant, sinon plus.

Je n'ai pas plus de commentaires à faire sauf que Terry, il a fait un moyen beau speech tantôt – merci Terry – je pense que c'est assez complet, les gens aussi, la mairesse, les gens qui sont venus vous parler, mais je tenais à rappeler que l'aspect militaire a eu une grande importance ici dans le développement d'Arvida. Je ne suis pas historien, loin de là, mais je sais reconnaître les choses et puis la Légion sait le reconnaître aussi, la filiale 209 Arvida, puis c'est un fier partenaire, et je tenais à vous dire qu'on appuie fermement la démarche en cours.

Sur ce, merci et bonne soirée!

_____

M. BRUNO FRADET

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Bonsoir!

M. BRUNO FRADET :

Six pieds et quatre (6'4''). Mon nom est Bruno Fradet, cinquante-huit (58) ans, né à Arvida et toujours demeuré à Arvida, deux paroisses Saint-Philippe et Saint-Mathias. Je travaille pour Rio Tinto.

L'an passé, Rio Tinto Alcan ont fêté leur 90e anniversaire, on m'a demandé de jouer le rôle d'Arthur Vining Davis, le 4 juin 2016. Donc, mon rôle était d'expliquer l'histoire d'Arvida et de l'usine à la population. On a eu trois mille (3 000) personnes durant la journée. Puis moi, je suis un amoureux d'Arvida, il n'y a aucun doute, puis j'adore l'histoire. Je n'ai pas de bac en histoire, mais je me considère comme un historien amateur, c'est bien correct. Mon idole est Lucie K. Morisset. Je lui ai mentionné à la visite de monsieur Davis vendredi dernier, parce que le département des communications ma impliqué, m'implique à l'occasion lorsqu'il est question d'histoire chez Rio Tinto. Puis ce que je peux vous dire, c'est que dans l'expérience que j'ai vécue le 4 juin dernier,

lorsque je parlais aux personnes de l'histoire d'Arvida, malheureusement les gens ne connaissent pas très, très bien l'histoire, puis je n'ai jamais vu des gens autant réceptifs à l'histoire.

Puis je peux vous dire que lorsqu'on va être reconnus, moi, ce que je recommanderais à monsieur Dufour puis au comité, c'est de peut-être offrir des petits cours d'histoire aux Arvidiens. C'est clair qu'ils vont adorer leur ville encore davantage.

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, oui, Madame?

INTERVENANTE (**hors micro**):

Je suis bien d'accord qu'Alcan Rio Tinto a fait des choses pour la ville d'Arvida, mais il ne faudrait quand même pas mettre l'Alcan sur un piédestal parce qu'ils ont pollué beaucoup. Ma maison est noire de la suie, moi, de l'Alcan. Il y a eu beaucoup de morts de cancer à cause de l'Alcan, ça fait qu'il faudrait peut-être relativiser tout ça par rapport à l'Alcan, là. C'est, le début c'est correct, mais après, là, il ne faudrait pas mettre Rio Tinto sur un piédestal pour tout, là. Moi, ça me dérange un peu.

LE PRÉSIDENT :

Et concrètement, j'aimerais ça que vous précisiez votre pensée là-dessus. En quoi est-ce que ça peut affecter le site...

INTERVENANTE (**hors micro**) :

(Inaudible) que ceux qui ont travaillé à l'Alcan (inaudible). Parce que ma maison, moi, quand j'ai changé les fenêtres, les premières fenêtres, la suie noire tombait des murs, là, puis ma brique est noircie par la pollution de l'Alcan. Je reste en face, moi, je suis juste en face.

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum.

I**NTERVENANTE (hors micro)** :

Ça fait que pour moi, l'Alcan, ce n'était pas si parfait que ça. Ils ont bien construit Arvida, ils l'ont bien aménagée au niveau de l'urbanisme, mais je ne voudrais pas que l'Alcan soit mise sur un piédestal. C'est deux choses complètement séparées dans ma tête à moi, là, l'Alcan puis les gens qui y vivent. Ils ont fait travailler du monde, Alcan, mais ça m'embête un peu quand je vois mettre l'emphase sur l'Alcan. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous avez l'impression que le projet proposé, présenté met effectivement de l'emphase sur Alcan ou en met trop?

INTERVENANTE (hors micro) :

Je trouve qu'il en met beaucoup sur l'usine (inaudible). Il y a (inaudible) de la paroisse qui ont travaillé à l'Alcan, il y a eu toutes sortes de choses comme ça, mais moi, je ne vois pas ça aussi beau (inaudible).

LE PRÉSIDENT :

Bien. Est-ce que ça suscite des réactions, commentaires? Oui?

INTERVENANT :

Bien, en fait, je ne suis pas sûr que ça ait un lien réel avec l'histoire patrimoniale, mais c'est sûr que c'est un fait à considérer. Vous savez, si on marche librement tous les jours dans nos quartiers, peu importe où on est sur la planète, il y a eu un effort de guerre phénoménal qui a été fait, puis on a dû se défendre. Il y a eu là aussi des morts, il y a eu là aussi toutes sortes de trucs, mais ça nous a permis d'être encore en paix aujourd'hui, puis de pouvoir être libres d'agir dans notre quotidien.

C'est sûr que c'est un fait important, ce que madame dit, mais je ne suis pas sûr que ça ait une incidence sur le patrimoine en tant que tel.

INTERVENANTE (hors micro) :

Ce n'est pas ça que je voulais, ce n'est pas ça que je voulais parler (inaudible), mais ce n'est pas ça que je voulais dire, là.

INTERVENANT :

Mais l'important, c'est que vous ayez quand même soulevé le point, c'est déjà très bien.

INTERVENANTE :

Oui, mais il y a un point, il faut séparer ça. C'est deux choses, c'est deux choses complètement différentes, il faut que ça devienne patrimoine.

INTERVENANT :

Bon, parfait.

INTERVENANTE :

C'est grâce à Arthur Vining Davis. Je suis venue au monde à Arvida, je suis venue au monde en 1947, la (inaudible). Puis Arvida, on était du monde extraordinaire, puis on était toujours vus comme différents des autres. On avait des loisirs, on avait plein de choses. Je suis consciente de ça, mais l'Alcan a fait certains dommages aussi qu'ils essaient de réparer aujourd'hui.

INTERVENANT :

C'est sans doute pour ça qu'ils ont mis beaucoup d'arbres. Puis vous savez, à Arvida, on ne se connaît pas tous, mais tout le monde se reconnaît.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. PIERRE CHARBONNEAU (**hors micro**) :

Cette question-là entre dans un autre volet, on parle de l'histoire, de l'historique de l'évolution des procédés industriels, de l'amélioration des procédés, de l'environnement. En 76, je pense, c'est là qu'on a installé des épurateurs, les grosses cheminées qui ont été démolies il y a quelques années. Donc, ça, ça a été les premières évolutions pour dépolluer, et il ne faut pas juger avec le passé, avec nos critères d'aujourd'hui. Il ne faut pas tomber dans ce genre d'erreur là.

INTERVENANTE (**hors micro**) :

Non, je n'entrais pas là-dedans, je voulais juste dire de séparer les deux choses.

M. PIERRE CHARBONNEAU (**hors micro**) :

Chez RBA, quand j'entends des gens se plaindre aujourd'hui de la compagnie, c'est ci, c'est ça, c'est sûr que la personne n'a pas travaillé là pour dire ça, parce qu'aujourd'hui, les moyens de sécurité, santé et sécurité au travail sont tellement poussés qu'on est à l'autre extrême du... il faut considérer l'évolution des choses, au même titre que dans n'importe quelle autre sphère de la société. Puis je pense qu'il ne faut pas tomber dans ces aspects-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur?

INTERVENANT (hors micro) :

Oui, bien, c'est ça. Je ne voudrais pas continuer là-dessus, mais je voudrais poursuivre sur ce que monsieur Fradet puis d'autres ont dit avant moi, le côté historique, puis pour poursuivre également sur ce que vous demandiez tantôt, Madame Ruiz.

Moi, si j'avais à quitter Arvida demain matin, ce qui me manquerait, c'est ce projet-là. Parce qu'Arvida est née, comme on l'a vu précédemment, d'un projet, d'une vision et je pense qu'on est d'accord que ce n'est pas terminé, on est encore dans ce projet-là, dans cette vision-là puis si ça peut nous mener ultérieurement à la déclaration du patrimoine culturel québécois, à l'UNESCO puis encore plus loin, les gens ici sont mobilisés.

Moi, je ne suis pas d'Arvida, on a acheté une maison il n'y a pas très longtemps, on a remporté le prix du patrimoine de Ville de Saguenay, du Centre d'histoire Sir-William-Price après l'avoir rénovée l'année passée. On est dans quelque chose, j'aime transmettre ça à mes enfants, ce côté historique, de faire partie de quelque chose, j'aime beaucoup ça, puis ça, ça me manquerait. Donc, on a fait une grande parenthèse, mais c'est ça que je voulais partager, tout simplement.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Merci. Bien, je pense qu'on a fait pas mal le tour de la question. Moi, j'aurais envie de conclure de la façon suivante en ce qui me concerne. Vous savez, on a fait dix consultations publiques, comme je vous expliquais, à travers le Québec depuis quatre ou cinq ans, et règle

générale, il y a la moitié de la salle qui dit oui puis l'autre moitié de la salle qui dit non. Alors, c'est la première fois qu'on fait face à une telle homogénéité d'idées, de pensées. Ma conclusion c'est que peut-être qu'on aurait le goût de déménager à Arvida, nous autres aussi.

INTERVENANT (hors micro) :

Il y a plein de maisons à vendre.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a de la place pour installer des bureaux, peut-être? Mais, trêve de plaisanterie, je vous remercie beaucoup de cette soirée qui a été pour nous des plus agréables et des plus enrichissantes aussi. Soyez assurés qu'on va tenir compte très fidèlement de vos propos qui vont être pris en compte sérieusement dans le rapport de consultation qu'on va remettre à la ministre dans les prochaines semaines ou prochains mois.

Je vous invite à continuer de nous écrire, ça ne se termine pas ce soir. Si vous pensez à autre chose, si des idées vous viennent à la tête, on va continuer de vous lire et puis vous pouvez inciter vos voisins, vos connaissances, vos amis, votre famille à faire la même chose aussi. Les questionnaires restent en ligne sur le site Web du Conseil jusqu'à la fin novembre, et puis de toute façon, notre téléphone est toujours en fonction lui aussi. Alors, donc, n'hésitez pas à nous appeler, c'est très précieux.

Alors, merci beaucoup, bonne fin de soirée et à bientôt!

AJOURNEMENT

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique, et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

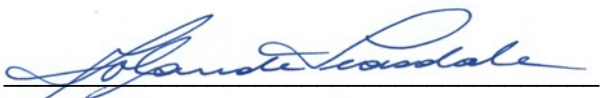

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.